

## SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

## SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE EST CANTAL

### DELIBERATION N°2019-57 : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE SCOT

#### ANNEXE 1 : BILAN DE LA CONCERTATION

## 1/ RAPPEL DES MODALITES ET DE LEUR MISE EN ŒUVRE

Les modalités de concertation définies dans la délibération n°2018-68 du 21 décembre 2018 précisant les modalités de la concertation, ont été mises en œuvre de la façon suivante.

### A1/ Informer par le biais de pages internet dédiées sur le site internet du SYTEC ([www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr))

Création d'un onglet « SCOT EST CANTAL » sur le site [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr), régulièrement actualisé <https://www.sytec15.fr/strategie-territoriale/le-scot-est-cantal/>

Cet onglet comprend les informations générales suivantes :

- **Le SCOT, un projet de territoire pour 2035**
- **Le SCOT un outil réglementaire et « intégrateur »**
- **Contenu du SCOT**
- **Avis d'urbanisme sur la compatibilité des documents d'urbanisme locaux**

Cet onglet comprend les informations suivantes sur l'élaboration du projet :

- **Concertation** (modalités de concertation, adresse des pupitres et registres de concertation, invitation aux réunions publiques, comptes-rendus des réunions publiques...)
- **Documents d'élaboration du SCOT** (mise en ligne des documents d'études au fur et à mesure de leur réalisation)
- **Pièces administratives** (délibérations du Comité Syndical du SYTEC et arrêtés préfectoraux)

The screenshot shows the website interface for 'SCOT EST CANTAL'. The main content area is divided into several columns:

- SCOT EST CANTAL**: A project of territory for 2035, an integrative regulatory tool, and a list of documents (content, urbanism, concertation, administrative documents).
- PROJET TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**: Territorial prospecting and presentation of the project.
- ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ TERRITORIALE**: Biodiversity issues, SYTEC project, participatory science program, and territorial biodiversity status.
- ACTUALITÉ**: A section for news and updates.

A map of the Est Cantal region is displayed, with a legend indicating the perimeter of the SCOT, EPCI (EPCI Saint-Flour Communauté, EPCI Hautes Terres Communauté, EPCI Pays Gersmois (hors SCOT)), and communes attached to SYTEC. Below the map, there are photos of pilotage committees from April 2017 and June 2017.

## A2/ Informer par le biais du journal d'informations du SYTEC (une ou plusieurs publications)

Deux publications ont été réalisées.

### Gazette du SYTEC n°1 Juin 2016 : quatre pages spécial SCOT

Diffusé dans chaque foyer postal du territoire (16 474 foyers) et sur les pupitres de concertation.

Tirage à 20 400 exemplaires + diffusion au format numérique sur le site web du SYTEC <https://www.sytec15.fr/strategie-territoriale/le-scot-est-cantal/concertation/>



### Gazette du SYTEC n°2 Février 2019 : 20 pages Spécial SCOT EST Cantal « Construisons ensemble l'avenir du territoire »

Diffusée dans chaque foyer postal du territoire (16 382 foyers) et sur les pupitres de concertation.

Tirage à 17 000 exemplaires + diffusion au format numérique sur le site web du SYTEC <https://www.sytec15.fr/strategie-territoriale/le-scot-est-cantal/concertation/>



## B/ Animer et expliquer au travers de réunions publiques (au moins trois)

L'animation et l'explication du projet de SCOT ont été réalisées lors de trois réunions publiques, réparties sur l'ensemble du territoire :

- Le 9 novembre 2018 à SAINT-FLOUR (40 participants)
- Le 6 mars 2019 à MURAT (40 participants)
- Le 7 juin 2019 à NEUVEGLISE SUR TRUYERE (15 participants)

**SCoT Est Cantal**  
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

**DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

**VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018**

**RÉUNION PUBLIQUE**

**SAINT-FLOUR**  
GYMNASÉ DE BESSERETTE  
SALLE 1 **18H00**

Renseignements : 04 71 60 72 64 [www.sytec15.fr/Strategie-territoriale/SCoT-Est-Cantal](http://www.sytec15.fr/Strategie-territoriale/SCoT-Est-Cantal)

**SCoT Est Cantal**  
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

**CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DU TERRITOIRE**

démographie urbanisme agriculture biodiversité paysages tourisme  
économie locale énergie patrimoine mobilité services et équipements

**MERCREDI 6 MARS 2019**

**RÉUNION PUBLIQUE**

**MURAT**  
MAIRIE DE MURAT  
SALLE POLYVALENTE **20H00**

Renseignements : 04 71 60 72 64 [www.sytec15.fr/Strategie-territoriale/SCoT-Est-Cantal](http://www.sytec15.fr/Strategie-territoriale/SCoT-Est-Cantal)

**SCoT Est Cantal**  
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

**CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DU TERRITOIRE**

démographie urbanisme biodiversité agriculture paysages tourisme  
économie locale patrimoine énergie mobilité services et équipements

**VENDREDI 7 JUIN 2019**

**RÉUNION PUBLIQUE**

**MAIRIE DE NEUVEGLISE**  
COMMUNE NEUVEGLISE SUR TRUYÈRE **18H00**

Renseignements : 04 71 60 72 64 [www.sytec15.fr/Strategie-territoriale/SCoT-Est-Cantal](http://www.sytec15.fr/Strategie-territoriale/SCoT-Est-Cantal)

Les comptes-rendus et relevés des interventions de chaque réunion publique sont annexés au bilan de la concertation

## C1/ Permettre à tous de s'exprimer sur le projet, par la mise à disposition de registres de concertation

Sept registres de concertation ont été mis à disposition de toute personne intéressée tout au long de la procédure, aux heures et jours habituels d'ouverture, dans les lieux suivants :

- Siège du SYTEC à SAINT-FLOUR
- Siège de Saint-Flour Communauté à SAINT-FLOUR
- Maison des Services de PIERREFORT
- Maison des Services de CHAUDES-AIGUES
- Siège de Hautes Terres Communauté (Maison des Services) à MURAT
- Mairie de MARCENAT
- Mairie de MASSIAC



Les registres de concertation ont été mis à disposition du public et répartis dans les lieux prévus (sièges EPCI, maisons des services au public, mairies...). Afin de faciliter leur identification, des pupitres dédiés à la concertation du SCoT ont été mis à disposition des lieux d'accueil.



Les registres de concertation du public, malgré leur répartition sur le territoire et de nombreuses communications dans la presse et les bulletins d'information des collectivités, ne contiennent que peu d'observations. Le bilan des observations portées sur les registres est présenté ci-après.

## C2/ Permettre à tous de s'exprimer sur le projet, par possibilité d'écrire au Président du SYTEC par courrier adressé au siège du SYTEC

Dans le cadre de cette modalité de concertation, le SYTEC a reçu les courriers suivants :

- Association des Riverains du Bès, courrier du 13 février 2019

Ce courrier a été suivi d'une réponse du SYTEC et d'une rencontre des représentants de l'Association des Riverains du Bès, le 7 juin 2019.

## D/ Permettre à tous d'accéder au projet, par mise à disposition des documents d'étude

Les documents d'élaboration du SCoT ont été mis à disposition, au fur et à mesure de leur réalisation, aux sièges du SYTEC et des communautés de communes du périmètre du SCoT, et dans les pupitres de concertation sur le reste du territoire.

Ils ont également été mis en ligne sur le site web du SYTEC <https://www.sytec15.fr/strategie-territoriale/le-scot-est-cantal/diagnostic-scot-cantal/>

## **2/ QUESTIONS, OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC**

Les questions, observations et propositions du public, issues des réunions publiques, ont porté sur les principaux thèmes suivants.

### **Démographie / Attractivité territoriale / Emplois**

Le projet de SCOT prévoit une croissance démographique de 1 000 habitants. Si l'on prend en compte le déclin démographique, qu'est-ce que cela représente en termes de population accueillie ? Comment attirer une population de jeunes diplômés, dans un contexte de fragilisation des emplois dans le tourisme, par les évolutions climatiques (enneigement au Lioran) ?

Dans l'approche démographique, pourquoi ne pas prévoir un plan A : 1 000 habitants et un plan B : 10 000 habitants, dans la perspective de l'accueil de réfugiés climatiques ?

L'Est Cantal affiche un taux de chômage faible. Cependant, cela ne doit pas occulter qu'il existe de nombreux emplois non pourvus et des demandeurs d'emplois qui ne se présentent pas sur ces offres. Dans la région, 80% des emplois cadres sont dans l'ex-Région RHONE-ALPES et malgré la qualité de vie des territoires ruraux, les métropoles continuent à se développer.

### **Déplacements / Services et transport / Besoins d'aménagements routiers**

Le territoire de l'Est Cantal manque d'une ligne de transport ferroviaire à vitesse normale (75 km/h à ce jour) qui permettrait des mobilités domicile-travail avec les bassins d'emplois d'ISSOIRE et de CLERMONT-FERRAND, qui constituent une opportunité pour notre territoire. Un rapport de force est nécessaire pour le maintien et l'entretien des infrastructures ferroviaires entre la Région et la SNCF.

Quelle vision de la ruralité depuis Paris ? Quels moyens et solidarités pour les zones hyper-rurales ? Quelles politiques publiques pour les accompagner ?

En dehors du contournement de SAINT-FLOUR et des aménagements de la RN122, d'autres projets d'aménagements routiers sont-ils prévus pour répondre aux besoins d'aménagement du territoire (agriculture, transport de bois...) ? Pour les aménagements futurs, il paraît utile de prioriser les projets en fonction de l'armature territoriale prévue par le SCoT.

Il est déploré la disparition des infrastructures de transport collectif (train et bus) et notamment de la ligne d'autocar entre Aurillac / Pierrefort / Saint-Flour, par la RD 990, qui, jusqu'à récemment, permettait le déplacement des habitants avec de nombreux arrêts. Tout semble fait pour privilégier les liaisons en voiture individuelle.

### **Changement climatique, transition énergétique et production d'énergie renouvelable**

Le projet de SCoT présente une version minimaliste du changement climatique et des capacités de résilience du territoire, notamment dans les domaines de la forêt, du sol, de l'agriculture et de l'eau, alors que les évolutions climatiques auront des effets sur la biodiversité et les productions agricoles.

Quelles dispositions prend le SCoT pour accentuer les productions d'énergies renouvelables, notamment en méthanisation, production de chaleur, géothermie ?

Le projet de SCOT affiche un objectif de préservation de la qualité des paysages du territoire, alors que le risque d'implantation de nouvelles éoliennes, pourrait leur porter atteinte.



## **Agriculture / Valorisation des productions**

Inquiétude sur le maintien des exploitations agricoles, avec une part importante des exploitants qui ont plus de 60 ans, voire 70 ans. Comment peut-on éviter la fusion des terres au sein de très grandes exploitations et permettre à de jeunes agriculteurs de s'installer ?

Pour le foncier agricole, au regard de la surface actuelle des exploitations, leur reprise par un jeune exploitant constitue un montant financier trop important.

Quand le monde paysan disparaît, cela entraîne le déclin des commerces, des services publics, des médecins, des artisans... Cela pose la question du devenir de l'agriculture paysanne.

L'agriculture apporte cependant une lueur d'espoir avec plusieurs exemples de jeunes entrepreneurs qui ont lancé des productions de qualité (fabrication fromagère, affinage, ...), avec des emplois directs et indirects et des débouchés vers les bassins de consommateurs à Paris ou en région. Ces initiatives sont sources de valeur ajoutée et de fiscalité pour le territoire. En effet, une exploitation de 100 vaches laitières en AOP Saint-Nectaire génère 8 emplois directs ou indirects, alors qu'une exploitation de 100 vaches allaitantes ne génère que 2 emplois.

Afin de développer les débouchés, le territoire doit s'impliquer dans le développement de plateformes de commercialisation des produits agricoles.

## **Paysage / Environnement / Milieux naturels / Patrimoine bocager et forestier**

Les habitants présents demandent comment le SCOT entend garantir la qualité des paysages et de l'environnement, car c'est ce cadre de vie de qualité naturelle qui motive le désir de s'installer sur le territoire. A ce titre certains projets constituent « des coups de points pour le paysage » et notamment la taille importante des nouveaux bâtiments agricoles rend difficile leur intégration dans le paysage.

Nécessaire prise en compte des fonctionnalités écologiques du territoire, dans les projets d'exploitation des ressources naturelles.

Quelle sera l'application concrète du SCOT dans les communes, et notamment en termes de préservation des savoir-faire et des gestes ancestraux et quotidiens, tels que la taille de frênes têtards ou des vergers à grandes tiges, qui contribuent à préserver le patrimoine paysager du territoire.

L'importance des haies pour l'abri du bétail, notamment sur les parcelles ventées de la Planèze, se heurte à leur entretien en termes de savoir-faire, main d'œuvre et coûts d'entretien.

## **Ressources / Eau potable**

Le SCOT qui se projette en 2035 a-t-il pris en compte la question de l'augmentation des besoins et consommations d'eau potable ?

## **Opposabilité du SCOT pour les projets**

Le SCoT va-t-il apporter des contraintes aux projets communaux ?

Un porteur de projet ou une commune pourra-t-il déroger aux dispositions du SCoT, par exemple pour un projet éolien.

Les questions, observations et propositions du public, issues des registres de concertation, ont porté sur les principaux thèmes suivants.

### **Economies d'énergies et pollution lumineuse**

Promouvoir la préservation du ciel et la limitation de l'éclairage nocturne.  
Réduire les consommations d'énergie, en limitant la pollution lumineuse.

### **Agriculture durable / paysages / environnement**

Incohérence entre l'objectif du SCOT de développement des industries agroalimentaires et celui de développer l'agriculture durable et biologique.  
Besoin de développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en limitant les extensions d'exploitations agricoles et ne privilégiant pas la polyculture et le poly élevage, afin de sortir du « tout vache ». Le développement des grands bâtiments d'élevage défigure le paysage.  
Préservation du foncier agricole, en limitant les zones d'activités et les zones commerciales.

### **Démographie / Attractivité territoriale**

Inquiétude sur le repeuplement des hameaux et la faible ambition pour inciter à s'installer dans le Cantal.  
Besoin de redonner de la vie aux centres urbains, en développant les activités culturelles, les services et les commerces.  
Maintenir et développer la possibilité de construire dans les petites communes, en adaptant les voiries pour desservir les lieux d'habitat.  
Besoin de mobilisation de tous les acteurs de l'immobilier (notaires...) pour réduire le nombre important de logements vacants et lutter contre la rétention foncière.

### **Mobilités**

Réduction des offres de mobilités (suppression de lignes de bus, de train...), qui desservent les petites communes du territoire.

### **Contenu et complexité du projet**

Plusieurs observations font état d'informations précises et utiles, mais complexes.

Les questions, observations et propositions du public, reçues par courrier

### **Association des Riverains du Bès**

Par courrier du 13 février 2019 la présidente de l'association des Riverains du Bès, dont le siège est sis 34, Oyex d'Anterrieux 15110 Chaudes-Aigues, a transmis une copie des statuts de l'association et demandé que l'association puisse participer aux travaux d'élaboration du SCoT.  
Par courrier du 19 février 2019, l'association a transmis une note d'observations sur le pré-projet de de DOO, sur la base des documents de travail examinés lors du séminaire du SCoT du 14 février 2019, auquel un membre de l'association avait participé, en tant que participant au « groupe projet » du Plan Paysage de SAINT-FLOUR Communauté. A leur demande, les représentants de l'association ont été rencontrés par les représentants du SYTEC, le 7 juin 2019.

Les questions, observations et propositions de cette association ont porté sur les principaux thèmes suivants :

### **Qualité architecturale et insertion des constructions**

Afin de maintenir l'attractivité de la majorité des bourgs de l'Est Cantal, il convient que le DOO établisse un ensemble de prescriptions architecturales minimales et raisonnées, applicables à

l'ensemble des communes rurales du territoire et pas seulement aux communes situées dans les Parcs Naturels.

### **Equipements touristiques**

Les « grands équipements » touristiques ne doivent pas être limités aux stations du Lioran et de Saint-Urcize. Il semble essentiel de leur adjoindre des projets concernant les activités estivales de plein air - essentiellement les sports nautiques et baignades - pour lesquelles l'offre cantalienne paraît rester à développer.

Pour cela, il conviendrait que le SCOT favorise :

- L'émergence de bases nautiques, localisées par exemple sur la retenue de Sarrans, ou en bordure de l'Alagnon ou du Bès, afin de compléter avantageusement les bases existantes : plage de Mallet, assez excentrée, ou base de Lanau, réservée aux canoés-kayaks,
- La création de cheminements touristiques accessibles aux véhicules légers (dont sont en effet tributaires la majorité des vacanciers) et pas seulement aux quelques adeptes des circulations douces,
- La réglementation des activités motonautiques, qui, particulièrement sur la retenue de Sarrans, paraissent se développer de façon anarchique et excessivement bruyante,
- La recherche d'un compromis raisonné entre les exigences environnementales (Trame Verte et Bleue, etc.) et l'intérêt des populations

Ces propositions paraîtraient être de nature à attirer un tourisme estival de qualité, et développer l'attractivité du territoire pour l'installation de ménages actifs (cadres, médecins, etc.) avec leur famille.

### **Objectifs en matière d'habitat**

L'association, si elle approuve la lutte contre le mitage résidentiel à proximité des villes / agglomérations, fait part de son inquiétude sur les objectifs démographiques du SCOT, de lutte contre la vacance (avec l'objectif de remobiliser 1 200 logements vacants), les besoins de construction de 3 000 nouveaux logements et la limitation de nouvelles constructions dans les écarts, en termes de préservation du bâti vernaculaire de qualité et d'atteinte au droit de propriété.

### **Transition énergétique, parcs éoliens et parcs solaires**

L'association émet la proposition de développer dans les attendus du SCOT, des considérations permettant de s'opposer aux projets éoliens :

- Des considérations générales : la limite réglementaire de 500 m, édictée à une époque où les éoliennes ne dépassaient guère la centaine de mètres, paraît, dans son esprit, détournée par les nouvelles machines dont la hauteur a doublé, depuis.
- Des considérations locales : l'activité touristique, étroitement liée à la qualité des paysages, dont les lignes de crêtes identifiées comme enjeu majeur, le relief et la clarté de l'atmosphère qui font que les éoliennes de Haute Auvergne sont visibles, sur l'horizon, à des distances bien plus importantes que celles des plaines.

### **Coûts à la charge des collectivités**

L'avant-projet de DOO prévoit la création et l'intervention d'un grand nombre de services publics dans des domaines tels que la maîtrise de l'énergie. Il nous semble, sans nier pour autant l'intérêt de tels dispositifs, qu'une éventuelle extension du champ d'action de la sphère publique pourrait encore alourdir les taxes locales frappant la population.

Il nous semblerait donc nécessaire à la fois de procéder à une évaluation de ces dépenses et de les maîtriser strictement.

### 3/ ANALYSE ET SUITES DONNEES A LA CONCERTATION DU PUBLIC

Même si une partie des questions et observations recueillies, notamment lors des réunions publiques, relève essentiellement du constat et du portrait de territoire, ces questions et observations ont concouru et enrichi l'élaboration du projet de SCoT.

Pour les observations portant sur le sujet du SCoT, celles-ci ont été intégrées dans l'élaboration du projet et prises en compte dans la version pour arrêt du projet de SCOT de la façon suivante.

#### Démographie / Attractivité territoriale / Emplois

Le projet SCoT prévoit de renforcer l'attractivité du territoire notamment de la façon suivante :

Partie 1 du PADD et du DOO :

- Retrouver le chemin d'une croissance démographique, en soutenant un objectif de croissance démographique de 1000 habitants à l'horizon 2035 ;
- Appuyer le développement sur une armature territoriale équilibrée et solidaire ;
- Dans un territoire ouvert, développer les partenariats et les complémentarités avec les territoires voisins ;
- Conforter et développer les valeurs ajoutées agricoles, paysagères, environnementales et énergétiques ;

AXE 1.3 du PADD et du DOO :

- Consolider et développer les filières et les savoir-faire

AXE 1.4 du PADD et du DOO :

- Renforcer l'attractivité des entreprises et soutenir les initiatives créatrices d'activités économiques

Cet axe prévoit le confortement des zones d'activités et des espaces de travail, notamment dans les pôles urbains du territoire, ainsi que le confortement des gares, comme des opportunités pour le développement de nouveaux modes de travail, tels que le développement d'espaces de coworking à proximité de la gare du Lioran, avec une bonne desserte numérique.

Le SCoT définit une armature territoriale qui s'appuie sur une hiérarchisation à son échelle des communes :

- 1 pôle urbain central : Andelat, Coren, Roffiac, Saint-Flour, Saint-Georges
- 2 pôles urbains secondaires : Murat et Massiac
- 11 pôles relais : Allanche, Chaudes-Aigues, Laveissière, Marcenat, Neussargues-en-Pinatelle, Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride, Saint-Urcize, Talizat, Valuésols
- 70 communes de l'espace rural

Ces orientations sont cohérentes avec le projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) arrêté par la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES.

#### Objectifs en matière d'habitat

Conformément aux objectifs du code de l'urbanisme, le projet de SCOT définit les perspectives démographiques du territoire et les besoins en découlant en termes de logements et de foncier.

Afin de répondre aux objectifs démographiques d'accueil de 1 000 résidents supplémentaires, aux besoins de desserrement des ménages, et de renouvellement du parc, et tenant compte du phénomène de résidences secondaires, le besoin à l'horizon 2035 est estimé à 4 200 logements sur l'ensemble du territoire, en remobilisant 1 200 logements et bâtis vacants et en produisant 3 000 nouveaux logements. Ces objectifs chiffrés sont présentés, expliqués et justifiés dans le rapport de présentation (Pièces 1.3 et 1.4 notamment). Le DOO définit leur répartition entre EPCI et niveaux



de polarité (cf prescriptions 1 à 4). De plus, le DOO définit une stratégie de maîtrise de la consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (cf prescriptions 5 à 7).

Le projet de SCOT ne prévoit pas de destruction du parc ancien, mais bien une remobilisation par réhabilitation, changement de destination, et dans certains cas, si cela est opportun, par la requalification et le renouvellement urbain (cf Prescriptions 106 à 113).

En termes de limitation de l'étalement urbain et de continuité de l'urbanisation, le projet de DOO intègre les dispositions de la loi Montagne (cf Prescriptions 110 à 111) et de la loi Littoral (cf Prescriptions 114 à 121).

### **Agriculture durable / Valorisation des productions**

Le SCoT a établi ces orientations en matière d'agriculture sur un diagnostic et un atlas agricole et forestier, réalisés en 2017 et 2018. Ce diagnostic précis et détaillé, présente l'état des lieux de la démographie agricole, des productions agricoles, des surfaces utilisées et valorisées, des espaces agricoles à enjeux, des productions agroalimentaires. Il est joint en pièce 4.3 en annexe du SCOT. Sur cette base, les orientations du PADD (pièce 2) dans l'axe « 1.1 Favoriser une agriculture avec des exploitations à taille humaine, durables, qualitatives et transmissibles et viser à l'excellence agricole » déclinent la plupart des observations recueillies, en terme de maintien du tissu d'exploitations, de préservation du foncier agricole, de diversification et de création de valeur ajoutée sur les exploitations, de pratiques agroécologiques, de développement des filières agro-alimentaires et de développement des circuits courts et la valorisation des productions locales.

Ces orientations sont traduites dans l'axe 1.1 du DOO, qui définit les prescriptions 8 à 16 et les recommandations 1 à 7.

### **Attractivité touristique**

En réponse aux observations, le projet de SCOT, notamment dans l'Axe 1.2 du PADD et du DOO, prévoit de développer un tourisme vert, durable, intégré à partir des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles du territoire. Pour cela, le DOO définit plusieurs prescriptions, en priorisant les projets collectifs s'appuyant sur l'identité du territoire, ses ressources et sa qualité environnementale (prescription 17), en maîtrisant les impacts sur l'environnement de la fréquentation touristique (prescription 19) et en permettant la réalisation des grands projets touristiques (prescriptions 23 à 30), dans le respect des dispositions de la loi Montagne et de la loi Littoral. Cependant le SCOT n'a pas la possibilité de réglementer la pratique d'activités tel que le motonautisme.

### **Paysage / Environnement / Milieux naturels / Patrimoine bocager et forestier**

Le projet de SCOT porte un objectif transversal d'excellence environnementale, fondé sur les principes suivants :

- Le territoire de l'Est Cantal comporte plusieurs sites de grande qualité paysagère, emblématiques du territoire, caractéristiques de son patrimoine montagnard et présentant une valeur exceptionnelle, s'agissant d'un massif volcanique unique au niveau national et européen.
- Les grands paysages des hautes terres, vastes étendues d'altitude très ouvertes, constitués des crêtes (Massif du Cantal et ses sommets Plomb du Cantal et Puy Mary, Margeride) et des plateaux (Cézallier, Aubrac, Planèzes), ainsi que des vallées glaciaires (Santoire, Alagnon, Epie, Brezons, Siniq) sont particulièrement sensibles et doivent être préservés de toute urbanisation, équipements, aménagements et autres utilisations des sols, d'emprises ou de tailles significatives, qui leur porteraient atteinte.
- De plus, les espaces de plateaux et de vallées, en premier plan, transition ou continuité avec les grands ensembles volcaniques, au caractère ouvert et homogène, constituent des espaces de « faire valoir » mettant en scène les massifs et les grands paysages emblématiques, dont les vues paysagères doivent être préservées.

- Le territoire comporte également des éco-paysages, des milieux naturels et des espèces naturelles, marqués par des formations géologiques uniques, qui abritent une biodiversité d'exception, inféodée spécifiquement à ces milieux.
- Ces paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, aujourd'hui encore particulièrement bien conservés, singuliers et patrimoniaux, représentent une ressource majeure pour le territoire, son authenticité, son attractivité et son développement futur, dont l'intégrité doit être absolument respectée

Cet objectif d'excellence environnementale est au cœur de la stratégie du projet (notamment PADD). L'ensemble des prescriptions du DOO, concourent à la recherche de l'intégration environnementale des projets, qui permettent de répondre à la plupart des observations de concertation sur ce sujet.

### **Economies d'énergies et pollution lumineuse**

La pièce 1.2 Trame Verte et Bleue de l'Est Cantal présente ce sujet dans les éléments de perturbation de la TVB, et le DOO prévoit de « Limiter la pollution lumineuse » dans la recommandation n°23.

### **Ressources / Eau potable**

Le projet de SCoT traduit la prise en compte des SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne et des SAGE (Alagnon notamment), qui sont présentés en pièce 1.1 du Rapport de présentation. Le DOO définit des objectifs de préservation des ressources en eau (cf prescriptions 74 à 81).

### **Changement climatique, transition énergétique et production d'énergie renouvelable**

Le projet de SCoT affirme clairement la volonté de répondre à l'enjeu de transition énergétique, en conciliant la préservation de la qualité du territoire. Ce sujet est traité dans l'AXE 3 du PADD et du DOO « Un territoire acteur de sa transition énergétique ». Le SCOT appuie sa stratégie sur la démarche TEPOS avec l'objectif de développer l'autoconsommation (prescription 84) et la production d'énergie renouvelable, par un mix énergétique, dans le respect du principe d'excellence environnementale, des paysages et du patrimoine du territoire. Pour cela le DOO définit plusieurs prescriptions destinées à encadrer le développement raisonné des grands projets de production d'énergies renouvelables ; la prescription 85 en définit le cadre général et les prescriptions 86 à 92 précisent les objectifs par filières.

### **Déplacements / Services et transport / Aménagements routiers**

Le projet de SCOT, prévoit dans l'AXE 4 « Des mobilités intelligentes adaptées à tous les besoins et respectueuses de la santé et de l'environnement » du PADD et du DOO. Il définit des orientations en termes d'intermodalité et de mobilités actives (cf prescriptions 97 à 101), et d'anticipation des projets routiers (cf prescriptions 102 à 104), et notamment de valorisation des gares et lignes ferroviaires existantes.

### **Opposabilité du SCoT aux projets**

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le SCoT est un document stratégique opposable aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi) qui auront l'obligation de lui être compatibles. Les PLU ou PLUi devront traduire les dispositions du SCoT dans un document opposable aux projets (qui régleme l'occupation du sol).

Le SCoT n'est pas opposable aux projets et aux autorisations de droit des sols, mais aux documents d'urbanisme dans un niveau de compatibilité ainsi qu'à certaines opérations d'aménagement (notamment ZAC de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de plancher, autorisations commerciales supérieures à 1 000 m<sup>2</sup>).

D'autres observations relèvent de la mise en œuvre d'actions, qui ne sont pas dans la compétence directe du SCoT, mais pourront être traduites dans les futures politiques publiques du SYTEC et des collectivités compétentes et notamment :

- L'accompagnement des porteurs de projets de production énergétique
- Le maintien et le développement des lignes de transports en commun
- Le maillage et l'organisation territoriale mutualisée de l'eau.

#### **4/ ANNEXES**

- 1- Point sur la localisation des registres de concertation
- 2- Etat des observations recueillies sur registres de concertation
- 3- Etat des observations reçues par courrier
- 4- Comptes-rendus et relevés des interventions des réunions publiques
- 5- Gazette n°1 et n°2 du SYTEC

# 1- Point sur la localisation des registres de concertation



Les registres de concertation, les diagnostics et les études sont à votre disposition dans les lieux suivants :

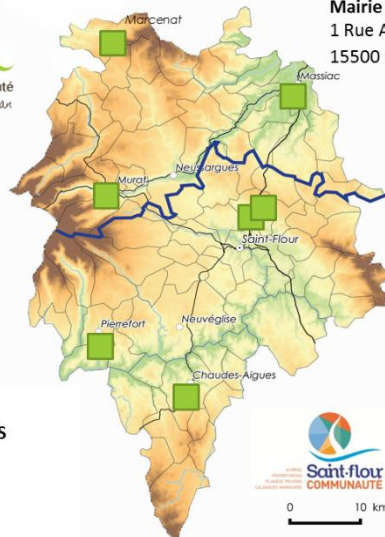
**Mairie de MARCENAT**  
3 place de la Mairie  
15190 MARCENAT



**SIEGE de Hautes Terres Communauté**  
**Maison des Services de MURAT**  
4 rue Faubourg Notre-Dame  
15300 MURAT

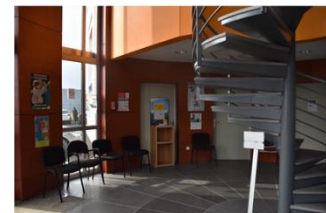
**Maison des Services de PIERREFORT**  
6 rue de l'Aubrac  
15230 PIERREFORT

**Maison des Services de CHAUDES-AIGUES**  
29 Avenue Pierre Vialard  
15110 CHAUDES-AIGUES



**Mairie de MASSIAC**  
1 Rue Albert Chalvet  
15500 MASSIAC

**SIEGE du SYTEC**  
1 rue des Crozes Village d'entreprises  
ZA du ROZIER-COREN 15100 SAINT FLOUR



**SIEGE de Saint-Flour Communauté**  
1 rue des Crozes Village d'entreprises  
ZA du ROZIER-COREN 15100 SAINT FLOUR

Les documents d'élaboration du SCOT sont également consultables sur le site [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr)

STRATEGIE TERRITORIALE/ SCOT EST CANTAL/ Etat d'avancement ou <http://bit.ly/SCOT-ESTCANTAL-DocumentsElaboration>

CONTACT SYTEC : 04 71 60 72 64

Janvier 2019

	Lieu	Dates
<b>Registre 1</b>	SYTEC Village d'entreprises ZA La Florizane à SAINT-FLOUR	21 juillet au 7 septembre 2016
	SYTEC Centre de tri ZA Rozier-Coren à SAINT-FLOUR	à partir du 7 septembre 2016
<b>Registre 2</b>	Siège communauté de communes de SAINT-FLOUR MARGERIDE, devenue SAINT-FLOUR Communauté à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	A partir du 25 juillet 2016
<b>Registre 3</b>	Maison des services de la communauté de communes du Pays de MURAT, devenue Hautes Terres Communauté à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	A partir du 22 juillet 2016
<b>Registre 4</b>	Siège de la communauté de communes de PIERREFORT NEUVEGLISE	A partir du 21 juillet 2016
	Maison des services de Pierrefort, SAINT-FLOUR Communauté à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	
<b>Registre 5</b>	Siège de la Communauté de Communes de la Planèze à USSEL	Du 5 août 2016 au 5 novembre 2018
	Maison des services de Chaudes-Aigues - SAINT-FLOUR Communauté	A partir du 7 novembre 2018
<b>Registre 6</b>	MASSIAC, siège de la Communauté de Communes du Pays de Massiac, devenue Hautes Terres Communauté à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	A partir du 26 juillet 2016
	Mairie de MASSIAC	A partir du 7 novembre 2018
<b>Registre 7</b>	Mairie de MARCENAT, Ancien siège de la communauté de communes du Cézallier, devenue Hautes Terres Communauté à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	A partir du 22 juillet 2016

## 2- Etat des observations recueillies sur registres de concertation

### Registre n°1, situé au siège du SYTEC au Village d'entreprises du Rozier- Coren à SAINT-FLOUR

Une observation a été faite le 8 septembre 2016.

Elle concerne la protection du ciel par la limitation de l'éclairage nocturne.

### Registre n°2, situé au siège de SAINT-FLOUR Communauté au Village d'entreprises du Rozier-Coren à SAINT-FLOUR

Aucune observation n'a été portée sur ce registre.

### Registre n°3, situé à la maison des services de MURAT, au rez-de-chaussée du siège de Hautes Terres Communauté

Une observation a été faite le 23 septembre 2016.

Elle concerne une demande d'informations sur les aides à l'assainissement individuel.

### Registre n°4, situé à la Maison des services de PIERREFORT

Deux observations sont portées sur le registre :

#### Observation 1 du 20 juin 2019 :

- Soulève une incohérence entre l'objectif de développement des industries agroalimentaires et celui de développer l'agriculture durable et biologique
- Regrette le développement des grands bâtiments d'élevage qui défigurent le paysage
- Exprime une inquiétude sur le repeuplement des hameaux et le peu d'ambition pour inciter à s'installer dans le Cantal
- Déploie le manque de participation du public à la réunion publique de Neuvéglise sur Truyère du 7 juin 2019 et d'observations sur le registre
- Souhaite être informé personnellement de la suite.

#### Observation 2 du 20 juin 2019 :

- Préserver l'environnement en lien avec des pratiques agricoles respectueuses, en évitant les extensions d'exploitations agricoles, en développant les points de vigilance et de nuisances
- Conserver et retrouver les spécificités du Cantal, notamment en termes de polyculture et poly-élevage afin de sortir du tout vache
- Eviter les zones d'activités et zones commerciales, qui grignotent le foncier agricole
- Redonner de la vie aux centres urbains en développant les activités culturelles et les commerces
- Réduire les consommations d'énergie, en limitant la pollution lumineuse
- Déploie la réduction des offres de mobilités sur le territoire (suppression de ligne de bus, de train...).

### Registre n°5, situé à la Maison des services de CHAUDES-AIGUES

Une observation a été faite le 6 mai 2019.

Elle porte sur la possibilité de construire dans les petites communes (en l'occurrence LIEUTADES), et le besoin d'adaptation des voiries pour desservir les lieux d'habitat. Elle constate le nombre important de logements vacants, avec le besoin de mobiliser les acteurs de l'immobilier (notaires) pour réduire la rétention foncière.

En outre le blogueur « Les bonheurs de Paulocho » a diffusé un post en mars 2019, sur les documents mis à disposition du public à la Maison des services de CHAUDES-AIGUES.



Mais qu'est ce que le SCOT ?

<https://lesbonheursdepaulochon.blogspot.com/2019/03/mais-ques...>

## LES BONHEURS DE PAULOCHON

Bac moins trois, mention fâinéant, aux lacunes essentielles... Mais joyeusement insupportable car il est libre.

### Mais qu'est ce que le SCOT ?

16.8.19



Le Schéma de Cohérence Territoriale est le document de planification qui fixe les orientations stratégiques d'aménagement à l'Est Cantal. Il assure l'homogénéité d'une progression économique, la préservation d'une agriculture de qualité et la plus-value de l'environnement et des paysages encore sauvegardés. Le SCOT Est Cantal a également pour objectifs de réduire le parc des logements vacants et de mettre en valeur le patrimoine bâti. Pour l'établir, le SYTEC (*Syndicat des Territoires de l'Est Cantal*) a engagé des approches convergentes comme le "Projet territorial de Développement durable", "l'Atlas de la biodiversité territoriale"... Ces dossiers fixent des finalités et pointent les grandes orientations d'aménagement. Le SCOT a pour dessein d'harmoniser et de rendre cohérent les programmes de croissance à l'échelle de plusieurs communautés de communes. L'opération concerne tous les habitants de l'Est Cantal, dont le Caldaqués. Les élus, les collectivités, les acteurs économiques, dans leurs domaines de compétence respectifs, les associations et tous les citoyens peuvent et doivent participer. Il se prépare dans le cadre d'une réflexion élargie pour garantir sa réussite et son application. Une concertation va permettre de distiller à l'ensemble du terroir une information sur le déroulement de la procédure et d'offrir à tous la possibilité de s'exprimer et d'échanger sur le projet. Pour cela pendant la durée de conception, le SYTEC met en œuvre les modalités de dialogue appropriées. Des registres autorisent les habitants à se renseigner et objectiver dans les maisons de services. Celle du Caldaqués possède un espace à disposition où la population peut consulter nombre de documents et un « cahier » pour éventuellement déposer ses réflexions par écrit. On le comprend, l'élaboration du Scot, se construira sur plusieurs années. À l'issue de la procédure, le projet sera soumis à enquête publique.

### Registre n°6, situé en mairie de MASSIAC.

Aucune observation n'a été portée sur ce registre.

### Registre n°7, situé en mairie de MARCENAT

Deux observations sont portées sur le registre :

05 octobre 2017 : « Information utile et précise »

Non daté : « Information complexe. Faites simple »

### **3- Etat des observations reçues par courrier**

#### **Association des Riverains du Bès**

Par courrier du 13 février 2019 la présidente de l'association des Riverains du Bès, dont le siège est sis 34, Oyex d'Anterrieux 15110 Chaudes-Aigues, a transmis une copie des statuts de l'association et demandé que l'association puisse participer aux travaux d'élaboration du SCoT.

Par courrier du 19 février 2019, l'association a transmis une note d'observations sur le pré-projet de de DOO, sur la base des documents de travail examinés lors du séminaire du SCoT du 14 février 2019, auquel un membre de l'association avait participé, en tant que participant au « groupe projet » du Plan Paysage de SAINT-FLOUR Communauté. A leur demande, les représentants de l'association ont été rencontrés par les représentants du SYTEC, le 7 juin 2019.

#### 4- Comptes-rendus et relevés des interventions des réunions publiques



### Réunion publique du SCOT du 9 novembre 2018

18h00 Gymnase de Besserette 15100 SAINT-FLOUR

Compte-rendu et relevé des interventions

- En amont de cette réunion la communication et l'information du public ont été faites de la façon suivante :

#### Parutions dans la presse régionale :

- La Montagne du lundi 29 octobre 2018 (page 16)
- La Montagne du 7 novembre 2018 (page 17)
- L'UNION DU CANTAL du 3 novembre 2018 (page 14)
- LA DEPECHE D'Auvergne du 2 novembre 2018 (page 5)

#### Publication sur les réseaux sociaux et supports de communication des collectivités

- Publications sur le site web [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr) et le compte de Facebook du SYTEC à partir du vendredi 26 octobre 2018
- Ces publications ont été relayées dans la newsletter de SAINT-FLOUR Communauté (NEWS'Actu #01 du 5 novembre 2018) et sur les comptes Facebook de SAINT-FLOUR Communauté, Hautes-Terres communauté, ville de SAINT-FLOUR, de Neuvéglise sur Truyère et de Val d'Arcomie
- Diffusion sur les panneaux lumineux de Saint-Flour Communauté, ainsi que des villes de SAINT-FLOUR et de MURAT pendant la semaine précédant la réunion publique

#### Information des collectivités du territoire

- Diffusion d'un communiqué et d'une affiche pour diffusion sur leurs supports d'information aux 92 communes, communautés de communes, maisons des services, offices de tourisme du territoire
- Pose d'affiches sur les sept pupitres de concertation situés à MASSIAC, MARCNAT, MURAT, ZA du ROZIER COREN à SAINT-FLOUR, CHAUDES-AIGUES et PIERREFORT



- Une quarantaine de personnes ont assisté à cette réunion, dont environ une vingtaine d'élus.

Une synthèse du diagnostic territorial et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été présentée par Marie-Françoise MENDEZ du bureau d'études PROSCOT.

- **Introduction de Pierre JARLIER (président du SYTEC et de SAINT-FLOUR communauté)**

M. JARLIER rappelle le caractère réglementaire et opposable du SCOT et son articulation entre les différents documents d'urbanisme, de rang régional (SRADDET, ...) et local (PLU, PLUi...)

« Le SCOT est une démarche de projet collectif à l'échelle des 2 EPCI de Saint-Flour Communauté et Hautes-Terres Communauté qui permet de répondre aux enjeux suivants :

- Comment lutter contre la déprise démographique ?
- Comment maintenir une agriculture active ?
- Comment préserver et valoriser les paysages et l'environnement ?
- Comment mettre en œuvre la transition énergétique ?
- Comment tirer de tous nos atouts une richesse pour notre territoire ?

A ce stade nous avons souhaité aujourd'hui échanger avec vous sur les orientations du PADD, qui préfigure sur le long terme (20 ans) un territoire où il fait bon vivre. »

- **Introduction de Jacques COUVRET (vice-président du SYTEC et représentant de Hautes Terres Communauté)**

« Après bientôt 2 ans de travail sur ce projet, nous avons dressé un tableau du territoire sans concession, avec une vision prospective de son devenir à l'horizon 2025. Le moment est venu de le présenter et le partager avec le public et la population du territoire. Notre projet comporte une part d'ambition, mais sans rêve il n'y a pas de projet. »

- **Les réactions et échanges avec le public ont porté sur les thèmes suivants**

**Besoins  
d'aménagements  
routier**

**Monsieur (Elu de LIEUTADES) :** En dehors du contournement de SAINT-FLOUR et des aménagements de la RN122, les autres besoins d'aménagement routier, pour répondre aux besoins d'aménagement du territoire (agriculture, transport de bois...) sont-ils prévus ?

**Les élus du Conseil Départemental** rappellent le caractère essentiel du contournement de SAINT-FLOUR pour le territoire et l'ensemble du département. Pour l'instant, il est indiqué qu'il n'existe pas d'autre aménagement programmé, mais il paraît utile de prioriser les projets futurs en fonction de l'armature territoriale prévue par le SCOT.

**Pierre JARLIER**, indique qu'au-delà des axes structurants qui permettront de rabattre les flux vers les aménagements routiers en cours, il est important d'ingérer les nouvelles mobilités (axes propres, ...) en définissant les prochaines priorités sur le réseau départemental.

A la question sur les solutions envisagées pour les sinistres (glissement de terrain) intervenus sur la route entre Saint-Saturnin et Saint-Bonnet-de-Condât, **les élus représentants le Conseil Départemental** ont indiqué qu'il s'agissait d'un problème géologique complexe en cours de diagnostic et d'étude de travaux.

**Transition  
énergétique  
et production  
d'énergie  
renouvelable**

**Monsieur et Madame (agriculteurs)** indiquent qu'ils ont un projet de méthanisation et de centrale Photovoltaïque en toiture de bâtiment agricole. Ils souhaitent savoir comment valoriser leur production chaleur.

Ils sont mis en relation avec Soizic BAYSSAT chargée de mission transition énergétique du SYTEC.

**Un participant** demande quand est-il du projet de géothermie profonde sur Chaudes-Aigues, suite à une réunion tenue il y a quelques années sur SAINT-FLOUR.

**Pierre JARLIER** répond qu'il y a un consensus sur les objectifs de transition énergétique, dans un territoire déjà producteur d'électricité renouvelable, à un niveau équivalent à 45% de l'énergie consommée sur le territoire, mais il convient de faire en sorte que cette transition ne soit pas subie, mais créée de la richesse sur le territoire.

## Narse de Nouvialle

**Monsieur :** Comment les fonctions environnementales et de réservoir à ciel ouvert des débits d'eau des cours d'eau en aval sont prises en compte. Qu'en est-il du projet d'exploitation de carrière sur ce site ?

**Pierre JARLIER** répond que le site naturel de la narse de Nouvialle porte de nombreux enjeux (zone humide remarquable, biodiversité et habitat naturel pour de nombreuses espèces, attractivité paysagère et touristique). Aucun élu n'est contre l'extension de carrières existantes dès lors que ces projets prévoient les mesures environnementales adaptés, mais quant à ouvrir une nouvelle carrière dans la narse de Nouvialle, il s'agit d'une autre question. La population du territoire sera également concernée, et notamment les communes riveraines et situées en aval (Saint-Flour, Ussel, Roffiac...).

## Projet de classement des gorges de la Truyère

**Monsieur (Elu de LIEUTADES),** demande pourquoi le projet de classement s'arrête au pont de Lanau, alors que la vallée continue au-delà jusqu'au pont de Tréboul et au barrage de Sarrans ou en amont côté du Bez en Lozère.

**Pierre JARLIER** répond que le projet est porté par les services de l'Etat qui ont défini les limites du projet, pour faciliter son aboutissement dans un délai raisonnable. Cependant, à la suite du classement du site, il est prévu une démarche de labellisation grand site, qu'il est prévu d'étendre à un périmètre plus important qui pourra intégrer l'amont et l'aval de la vallée.

## Enjeux des paysages et du patrimoine bocager et forestier

**Madame (paysagiste à Murat)** demande, au-delà des grandes orientations stratégiques, quelle sera l'application concrète du SCOT dans les communes et notamment en termes de préservation des savoir-faire et des gestes ancestraux et quotidiens tels que la taille de frênes têtards ou des vergers à grandes tiges, qui contribuent à préserver le patrimoine paysager du territoire. **Pierre JARLIER** répond que le SYTEC conduit un Atlas de la Biodiversité Territoriale qui inventorie le patrimoine naturel avec à terme un programme d'actions associées.

**Céline CHARRIAUD, maire de Neuvéglise,** indique que le SCOT est aussi l'occasion de donner une autre dimension à des démarches conduites par les collectivités telles que tailles tardives des bords de route, « 0 phyto », mission haie, ...et au titre de l'exemplarité permettre le développement de ces bonnes pratiques par les particuliers.

**Madame (agricultrice)** rappelle l'importance des haies pour l'abris du bétail, notamment sur les parcelles ventées de la Planèze. Cependant leur entretien pose des difficultés aux exploitants en termes de savoir-faire, main d'œuvre et coût d'entretien.

**Monsieur** demande si en matière de ressources forestières, le SCOT peut préserver certains feuillus (chênes, frênes...), dont la coupe entraîne la perte d'un patrimoine forestier au bénéfice des plantations de résineux ou de parcelles agricoles.

Il est répondu que le PADD prévoit des dispositions de gestion durable de la forêt, notamment en prenant en compte l'inventaire des « forêts présumées anciennes », qui vient d'être complété sur l'ensemble du territoire.

## Enjeux de l'agriculture

**Monsieur (agriculteur)** indique que les mesures agro environnementales qui réduisent le chargement animal, ont des influences sur le capital et l'économie des exploitations et qu'il faut être conscient que ces mesures peuvent entraîner des spéculations.

**Pierre JARLIER** répond que le SCOT souhaite promouvoir une agriculture familiale, pour maintenir la démographie et pour cela préserver les exploitations agricoles, les zones agricoles à enjeux (N2000, prairies sensibles, estives...), mais aussi les friches pour permettre un autre modèle agricole.



## Opposabilité du SCOT pour les projets

**Monsieur** demande comment un porteur de projet ou une commune peut déroger aux dispositions du SCOT, par exemple pour un projet éolien.

**Pierre JARLIER** répond que la question soulevée est plus générale « Comment faire quand les orientations du SCOT s'opposent à un projet ? ». Il y a deux niveaux :

- le SCOT est un document stratégique opposable aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi) qui ont l'obligation d'être compatibles avec le SCOT

- le PLU ou futur PLUi traduit les dispositions du SCOT dans un document opposable aux projets (réglemente l'occupation du sol)

En l'absence de document d'urbanisme, c'est le préfet qui prend les décisions et non les élus, en termes de droit des sols

## Eau potable

**Monsieur (élu de Anglards de SAINT FLOUR)** demande si le SCOT qui se projette en 2030 a bien pris en compte la question de l'augmentation des consommations d'eau potable.

Il est répondu que le SCOT a obligation de prendre en compte les SDAGE et SAGE.

**Pierre JARLIER** répond qu'au-delà de l'obligation de prise en compte par le SCOT des SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne et des SAGE (Alagnon notamment), il sera nécessaire d'aller au-delà. En 2019, pour SAINT FLOUR Communauté, il est prévu une étude pour préparer le maillage de l'eau et l'organisation territoriale de l'eau mutualisée sur le territoire.

## Insertion des nouvelles constructions

**Monsieur** indique que le volet culturel n'est pas très développé dans le diagnostic et demande s'il est prévu des orientations pour construire des nouveaux quartiers bien d'intégrés prenant en compte l'architecture traditionnelle.

**Pierre JARLIER** répond que sur ce sujet, l'identité du territoire est en jeu et que cela rejoint la question des savoirs faire et l'artisanat locaux. Le SCOT prévoit des objectifs ambitieux en termes de reconquête du parc de logements vacants, avec l'ambition de répondre à un tiers des besoins futurs de logements, qui ne se feront pas uniquement en construction neuve.

## Conclusion

Après avoir remercié les participants, Pierre Jarlier indique « notre projet c'est valoriser le territoire et ses forces intrinsèques, pour un développement endogène. Le SCOT sera l'outil qui nous permettra d'exprimer clairement notre vision commune de l'avenir de ce territoire. Il fixera ainsi des règles pour maintenir un tissu agricole actif, préserver notre biodiversité, valoriser nos atouts, nos filières et nos savoir-faire pour un développement durable de nos communes".

## Point sur les documents et registres de concertation

Les participants ont été invité à consulter les documents d'étude en ligne sur le site web [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr) ou à leur disposition sur les pupitres de concertation et à faire part de leurs observations ou remarques sur les sept registres de concertation répartis sur tout le territoire. Il a également été indiqué que d'autres réunions de concertation seront programmées en 2019.

## Communication après la réunion publique

- Article de La Dépêche de SAINT-FLOUR du 16 novembre 2018 (page 4)
- Article sur le site web [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr)

## Revue de presse (extrait)

16 LUNDI 29 OCTOBRE 2018 LA MONTAGNE

### CES SIGLES QUI NOUS GOUVERNENT

#### PTDD

**SIGNIFICATION.** Projet territorial de développement durable. C'est la feuille de route définie pour les trente ans à venir, par les élus, pour protéger et valoriser les ressources locales. Elle n'est pas opposable.  
**PÉRIMÈTRE.** Saint-Flour communauté et Hautes-Terres Communauté.  
**HORIZON.** Déjà acte.

#### PADD

**SIGNIFICATION.** Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il définit les grandes orientations du Scot.

telles que déterminées par les élus, sur la base d'un diagnostic territorial. Il n'est pas opposable.  
**PÉRIMÈTRE.** Saint-Flour et Hautes-Terres communauté.  
**HORIZON.** Adopté d'ici fin 2018.

#### DOO

**SIGNIFICATION.** Document d'orientation et d'objectif. Soit la version finalisée et normative du PADD. Il est opposable.  
**PÉRIMÈTRE.** Saint-Flour Communauté et Hautes-Terres communauté.  
**HORIZON.** 2019.

#### SCOT

**SIGNIFICATION.** Schéma de Cohérence Territoriale. Somme du diagnostic territorial, du PADD et du DOO. Il est opposable.  
**PÉRIMÈTRE.** Saint-Flour et Hautes-Terres communauté.  
**HORIZON.** 2019. Jusqu'en 2030.

#### PLUI

**SIGNIFICATION.** Plan Local d'urbanisme Intercommunal. Ensemble des mesures d'urbanisme applicables au territoire, et donc conformes au Scot.  
**PÉRIMÈTRE.** Les deux intercos auront chacun le leur.  
**HORIZON.** Après 2020.

**A SUIVRE ? Un plan climat air énergie territorial (PCAET).** Lancés dans la planification en matière d'urbanisme, les élus locaux devraient faire de même en matière d'énergie. Saint-Flour communauté est en tout cas tenu légalement d'édicter un PCAET d'ici la fin de l'année. Hautes-Terres n'est pas obligé, mais pourrait le faire. Lors de la dernière réunion du Sytec, le sujet a été évoqué. L'idée étant que le territoire devienne maître de ses ressources énergétiques. « C'est une opportunité de créer de la richesse, plutôt que d'abandonner nos ressources à des opérateurs privés », estime Pierre Jarlier. ■

## Saint-Flour → Vivre sa ville

**PROSPECTIVE** ■ Des élus du Sytec ont débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

# « Prendre en main notre destin »

Première pierre du futur Scot, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été débattu au Sytec. Il se veut résolument optimiste et volontaire.

Yann Baysart

Cela peut paraître « techno », comme à chaque fois qu'il s'agit d'ingénierie. Barbare, puis-quin un sigle en cache un autre. Complicé, même des élus ont avoué leur peur face à la taille du document. Oui mais voilà : c'est essentiel. Car quand on parle de PADD, de Scot ou de PLUI, on parle autant de leviers de développement, que, pour les deux derniers, de mesures qui seront opposables à tout un chacun dans un futur proche.

Dans l'optique de l'élaboration de ces documents, un temps fort se déroulait lundi dernier, en conseil syndical du Sytec. Les élus des communautés de communes de Saint-Flour, Hautes-Terres et Gentiane (ces derniers en observateurs) étaient réunis pour écouter un résumé du diagnostic territorial (*lire ci-dessous*), et débattre du PADD.

#### Objectif démographie

Et de débat, il n'y eut pas. « Le contenu me paraît extraordinaire-



**FORCE.** Un urbanisme raisonné, une verdure omniprésente : autant de forces identifiées du territoire.

rement fouillé, introduisait Jacques Couvret, le maire de Saint-Poncy. Ce qui est intéressant, c'est qu'il est proche du territoire, de ses atouts, et qu'il propose un profil d'économie durable. Et tout dans ce document vise à améliorer l'attractivité du

territoire, et à enrayer la chute démographique, ce qui est la priorité des priorités. » Ghyslaine Pradel, présidente de Hautes-Terres, parlait, elle, d'un « texte fondamental, cadre. »

« Le cadre légal nous l'imposait, poursuivait Céline Char-

riaud, maire de Neuvéglise-sur-Truyère. Face à cela, on a deux attitudes possibles. Soit on le fait parce qu'on doit le faire, soit on s'en saisit pour en faire un outil pour demain, et on en fait quelque chose de positif. Aujourd'hui, ce PADD l'est. » Mais que contient-il ? Marie-

Aimée Lemarchand, chargé de mission Scot, et Marie-Françoise Mendez du cabinet Proscot, en ont présenté les grandes orientations. Pour schématiser, il s'agit de lutter contre la déprise démographique en misant sur les qualités intrinsèques du territoire : l'agriculture, en prônant la qualité et des exploitations à taille humaine ; les paysages, en préservant au maximum le cadre de vie ; le développement du tourisme vert en se basant sur les richesses du territoire, environnementales ou patrimoniales ; le soutien à l'économie, et notamment aux filières locales ; la valorisation des ressources naturelles et la transition énergétique ; l'amélioration des mobilités... En somme, les élus veulent rendre le territoire plus prospère, plus peuplé, en misant sur ses richesses naturelles et ses forces vives.

« Tout change très vite aujourd'hui, résumait le président du Sytec, Pierre Jarlier. Face à cela, on peut se plaindre. Ou se remettre en cause et prendre en main notre destin pour nous développer. Nous le faisons aujourd'hui, de manière partagée qui plus est. » ■

➔ **Réunion publique sur le Scot.** Une première réunion publique d'information sur l'élaboration du Scot se déroulera vendredi 9 novembre, à 18 heures, salle 1 du gymnase de Bessierette à Saint-Flour.

### → LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

**PÉRIMÈTRE.** 92 communes de l'est Cantal, sur deux intercommunalités, Hautes-Terres et Saint-Flour Communauté, sont concernées par le Scot. Cela représente 2.400 km<sup>2</sup> soit 42 % de la superficie du Cantal. ■

**DÉMOGRAPHIE.** 37.104 habitants en 2014, soit un quart de la population du département. Un habitant sur trois a plus de 60 ans. Un tiers des habitants vit seul. Cette population boisse, puisque le solde migratoire (+119 habitants par an) ne compense pas le solde naturel (-223 habitants par an). ■

**HABITAT.** Sur les 27.860 logements, 26,7 % sont des résidences secondaires. 12,8 % des logements sont vacants, taux qui dépasse les 14 % dans toutes les zones urbaines du territoire. ■

**FORÊT.** Plus d'un quart du territoire est boisé.

Malgré 11 scieries, deux pôles bois et un lycée du bois, cette ressource apparaît comme sous-exploitée. ■

#### Économie

Sur les 15.300 emplois, un tiers est non salarié (agriculture, artisanat, professions libérales). 94 % des salariés résident sur le territoire. 11 communes accueillent 52 % des emplois. Entre 2008 et 2014, le territoire a perdu 641 emplois.

**MOBILITÉS.** Bien desservi, par l'A75 et la RN 122, le territoire va bénéficier du contournement de Saint-Flour, et de l'aménagement de la RN 122. La population est plus équipée que la moyenne nationale en véhicu-

#### Agriculture



**AGRICULTURE.** Toujours importante.

68 % du territoire est en surface agricole. En 2017, on comptait 1.874 exploitations, et 2.672 exploitants, deux fois moins qu'il y a trente ans. 6 % des exploitations sont en bio, 7 % en production fermière. 30 à 40 permis de construire de bâtiments agricoles sont déposés chaque année. Les filières amont et aval de l'agriculture représentent 750 emplois. 28 % des agriculteurs ont 57 ans ou plus. 360 installations aidées depuis 2008. ■

re, et privilégie ce mode de transport à 73 % pour se rendre au travail. Côté transports en commun, ils sont jugés insuffisants ou à développer, qu'ils soient internes au territoire, ou vers l'extérieur. ■

**ENVIRONNEMENT.** Les paysages naturels sont jugés « exceptionnels ». On recense deux parcs naturels régionaux, celui des volcans d'Auvergne et l'Aubrac, un grand site de France, avec le puy Mary, et les gorges de la Truyère sont en voie de classement. Le territoire est aussi d'une grande qualité écologique. L'atlas de la biodiversité a déjà permis de recenser 2.576 espèces, de faune ou de flore.

Enfin, le territoire est riche en eau, avec 13 bassins versants. ■

**CONSOMMATION D'ESPACE.** Sur la période 2007-2017, la tâche urbaine a progressé de 51 hectares par an. Avant tout sur Neuvéglise-sur-Truyère, Saint-Flour, Neussarques et Saint-Georges. ■





## CINÉMA : à l'affiche cette semaine

Du mercredi 31 octobre u mardi 6 novembre

- "Nico et Patou" : (42 min). À Saint-Flour, mercredi, jeudi 16 h ; vendredi, samedi 17 h.
- "Yeti et compagnie" : (1 h 36). À Saint-Flour, mercredi 14 h, 17 h ; jeudi, dimanche 17 h ; vendredi 15 h ; samedi 18 h.
- "Capharnaüm" : (1 h 42). À Saint-Flour, mercredi, jeudi 17 h ; vendredi 21 h ; samedi 18 h (VOSTFR) ; dimanche, lundi 20 h 30 (VOSTFR).
- "Le jeu" : (1 h 33). À Saint-Flour, jeudi, lundi 20 h 30 ; vendredi 15 h ; samedi 21 h ; dimanche 17 h.
- "The predator" : (1 h 47). À Saint-Flour, mercredi, jeudi, dimanche 20 h 30 ; vendredi 18 h ; samedi 21 h.
- "Reinhold Messner : le 15° 8000" : (50 min). À Saint-Flour, mercredi 20 h 30 ; vendredi 18 h.
- "Alad'2" : (1 h 38). À Saint-Flour, mercredi 14 h ; vendredi 21 h.
- "La chasse à l'ours" : (0 h 42). À Murat, mercredi 10 h 30, 16 h (ciné-gôter) ; samedi 16 h (ciné-gôter).
- "Dilili à Paris" : (1 h 34). À Murat, mercredi 18 h ; jeudi 15 h ; vendredi 21 h.
- "Venom" : (1 h 52). À Murat, mercredi 20 h 30 ; samedi 21 h ; dimanche 17 h.
- "Nos batailles" : (1 h 38). À Murat, jeudi, dimanche 20 h 30 ; vendredi 18 h.
- "Pour une nouvelle alliance homme/nature" : conférence de Christian Bouchardy. À Murat, mardi 18 h 30.

## Soirée spéciale d'Halloween

- "La prophétie de l'horloge" : À Chaudes-Arques, mercredi 20 h 30.
- "Halloween 1, la nuit des masques" : À Chaudes-Arques, mercredi 22 h 45 (version remasterisée).

## SYTEC - SCOT

Réunion publique  
vendredi 9 novembre

Le Syndicat des territoires de l'Est-Cantal (Sytec) élabore, depuis 2017, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) Est-Cantal. Ce projet concerne les territoires de Saint-Flour communauté et de Hautes Terres communauté, leurs 92 communes et leurs 37 104 habitants, pour construire la stratégie de développement des 20 ans à venir.

Le Scot est un document de planification et d'urbanisme, qui détermine, à l'échelle de plusieurs communautés de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence les politiques publiques, notamment en matière de développement et renouvellement urbain, équipement, habitat, mobilités, activités économiques et aménagement commercial, agriculture, environnement et paysage.

Cette démarche repose sur une large concertation avec les élus des collectivités, les partenaires institutionnels (État, Département, Région, chambres consulaires, acteurs professionnels et associatifs...), et les habitants du territoire. Pour cela, une première réunion publique est prévue le vendredi 9 novembre, en salle 1 du gymnase de Besse-rette, à Saint-Flour à 18 heures. Lors de cette réunion, le bureau d'études chargé de l'élaboration du Scot, présentera : l'avancement, le contenu et les objectifs du Scot Est-Cantal ; les points clés du diagnostic territorial ; les enjeux et stratégie territoriale traduite dans le Projet d'aménagement et de développement durables (Padd).

Renseignements au 04 71 60 72 64 ou scot@sytec15.fr

## RÉSIDENCE D'ARTISTES

## Julie, Olivier, Maxime... et Alleuze

Prenez trois artistes. Mettez-les six semaines sous le soleil. Donnez-leur enfin à goûter les légères brumes matinales d'Alleuze...



CRÉDIT PHOTOS : MAXIME BERGWEILER, OLIVIER DYGANEK ET JULIE POULAIN



Les artistes à Alleuze, où ils ont en outre animé un atelier "Patrimôme" destiné à initier les jeunes esprits à l'art contemporain.

À la suite de la biennale d'art contemporain "Chemin d'Art", Saint-Flour communauté, mais aussi le Département et la Région, ont décidé de poursuivre la démarche par une résidence d'artistes. Un jury représentatif des trois financeurs a retenu un trio. Les artistes viennent de passer un mois et demi dans la maison de site d'Alleuze et, dans le cadre de leur projet "Rumeurs formelles", ils ont traqué les paysages, le château d'Alleuze, les bois, l'eau, pour en dégager l'esprit. Ils sont en train de le transformer en parapluies, en photos, en contes et légendes. Ils reviendront partager au printemps ces expériences riches "d'échanges oraux qui font la rumeur alimentée par la présence d'objets mystérieux dans la campagne" : leurs créations.

Il est depuis trois ans designer graphique et photographe : "Je m'attache à travailler la question du paysage." Tous trois vont au contact de la population, des paysages, des œuvres humaines, à la rencontre des territoires et des acteurs locaux. Après, c'est l'artiste qui fait foi, par son don de transcender ce qu'il voit ou ce qu'il entend ou imagine. Le destin s'en mêle aussi, parfois. C'est le cas de Julie qui travaille avec Olivier. Victime cet été d'un accident, elle a transposé la mésaventure de sa jambe cassée en cinq, en une création de cannes en terre cuite et céramique. Après plusieurs rencontres avec des céramistes de la région de Villedieu et de Saint-Urcize, ces cannes en plusieurs morceaux ont pris forme... "Tout un mythe peut se construire autour de ces cannes de marche qui seront

## BILAN

■ Après la biennale "Chemin d'art", le rendez-vous d'art contemporain s'est poursuivi avec une résidence d'artistes dans la maison de site d'Alleuze. Le 26 octobre, un bilan très positif de la biennale a été dressé en présence de Sandrine Daureil, animatrice du Pays d'art et d'histoire, de Christian Garcelon, commissaire de la biennale, de Martine Guibert, vice-présidente du Conseil régional et de représentantes de la commune.

en abîme du site d'Alleuze sur des parapluies de Neussargues pour qu'entre les baleines, la pluie tombe sur ce panorama en tissu. Et, pour conjurer la sécheresse, Olivier a poursuivi le rituel en s'arrosant avec un jerrycan d'eau. C'était le final de la "performance" qu'il a présentée à



## Stratégie de l'Est-Cantal

### La première réunion publique a eu lieu

Afin d'élaborer des politiques publiques de développement cohérentes, à l'échelle d'une aire géographique où l'on partage les mêmes enjeux, l'Etat charge les « territoires » de monter un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Son échelle doit être supra-communautaire. C'est pour cela que Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté se sont réunies pour mettre en place leur SCOT, pour la période 2018-2035. La première réunion publique a eu lieu vendredi dernier, à Saint-Flour.

Le Syndicat des territoires de l'est Cantal fédère les deux communautés de communes. Il était donc l'animateur tout désigné pour mettre en place le SCOT. Tout d'abord, les élus se sont appuyés sur leur Projet territorial de développement durable pour servir de cadre au SCOT. « Cette feuille de route pour les vingt prochaines années, qui fera l'objet d'évaluations et d'évaluations au fil du temps, nous allons maintenant la mettre en œuvre dans le SCOT Est Cantal, au sein de nos documents d'urbanisme et dans nos projets locaux. Mais il appartient aussi à chacun de se l'approprier au quotidien. Car c'est de cette mobilisation collective au service de la valorisation de nos ressources locales en

jouant la carte de l'excellence environnementale que dépendra notre capacité à inverser la courbe démographique et à renforcer notre attractivité pour ouvrir de nouvelles perspectives à notre territoire », déclaraient Pierre Jarlier et Ghyslain Pradel, respectivement présidents de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, dans le document présentant le Projet territorial de développement durable(\*).

Pour élaborer ce document de planification à long terme, le bureau d'études spécialisé E2D a mandaté Marie-Françoise Mendez pour mettre en évidence les atouts et les faiblesses du territoire, afin d'en tirer un diagnostic. La semaine dernière à Saint-Flour, elle a présenté ses conclusions.

Les atouts et les faiblesses de cette aire géographique de 2.380 km<sup>2</sup> et 38.500 habitants se rejoignent parfois. La nature, les paysages, les productions agricoles de qualité attirent des touristes, mais la déprise démographique et parfois le manque de services freinent l'attractivité. Les élus en sont bien conscients et ils misent sur la qualité pour préparer l'avenir. Qualité des productions agricoles, avec le soutien à l'agro-écologie, aux circuits courts, à la diversification, à l'installation d'agriculteurs. Qualité également du tou-

risme, vert et durable, et qualité environnementale, avec le soutien aux filières locales et à la réduction des déchets.

La protection du patrimoine (architecture, faune, flore, paysages), la rénovation énergétique des bâtiments et l'emploi de sources d'énergie non polluantes, la réduction des produits phytosanitaires dans l'agriculture, sont autant de leviers qui seront utilisés pour améliorer le cadre de vie des habitants et attirer de nouveaux venus et les touristes. Le soutien au covoiturage, le développement des maisons de santé et des maisons de services, des accueils de la petite enfance, sont d'autres sujets qui font déjà l'objet de réalisations concrètes. Dans un département où la moyenne des revenus est assez faible, mais où la cohésion familiale est encore effective, les politiques sociales et du bien-être ensemble vont continuer à être favorisées. Ainsi, les associations, qui assurent du lien social et des services indispensables, comme pour l'accompagnement des personnes âgées, seront au cœur du projet de territoire.

C.V.

(\*) Le Projet territorial de développement durable est disponible dans différentes mairies et maisons de services des deux communautés de communes.

## A la médiathèque de Saint-Flour

### Conservé et transmis la mémoire de la Grande Guerre

Actuellement, et jusqu'à la fin du mois, la Médiathèque Georges-Pompidou propose une exposition réalisée par le Groupe d'Etudes Historiques et de Recherches Généalogiques sur la vie quotidienne à Saint-Flour pendant la Première Guerre mondiale. Illustrée de nombreux documents issus des Archives municipales et de collections privées, elle envisage le quotidien sous trois aspects : les associations patriotiques, la vie à l'hôpital militaire temporaire et l'absence des hommes mobilisés sur les champs de bataille dont beaucoup ne reviendront pas.

En effet, si Saint-Flour est loin des lignes de front, ses habitants sont confrontés tous les jours à ce qui se passe sur les frontières de l'est et du nord. Presque dès les premiers jours de la guerre, le Petit Séminaire est ainsi transformé en Hôpital militaire où les soldats blessés arrivent par le train. Et c'est un véritable élan de solidarité qui se crée pour fournir à l'établissement des draps, des couvertures, du tissu pour faire des pansements, etc.

La mobilisation des Sanflorains s'exerce bien évidemment aussi pour les soldats : des associations

se créent en leur faveur ; elles vont multiplier les quêtes, les spectacles afin de récolter un maximum d'argent. Mais le quotidien, c'est aussi l'annonce régulière de décès ou de disparitions sur les champs de bataille. L'association a ainsi dressé à partir de la liste des 218 « Morts pour la France » du Monument aux morts et des registres matricules conservés aux Archives départementales du Cantal, un tableau par ordre alphabétique de tous les Sanflorains mobilisés durant les quatre années de conflit et en a fait un recueil en vente aux

Archives Municipales (25 €).

L'exposition est complétée de photos et de cartes postales, d'objets et de courriers et a, depuis son ouverture, reçu la visite de 250 enfants de CM1 et CM2 de la circonscription de Saint-Flour venus, à l'initiative de l'Inspection de l'Education Nationale, participer à deux journées de sensibilisation et de travaux en lien avec la première guerre mondiale.

L'exposition est ouverte tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h, sauf le dimanche. Entrée libre.



Le vernissage de l'exposition s'est déroulé en présence du sous-préfet de Saint-Flour, Serge Delrieu, de l'adjointe au maire en charge de la culture, Mireille Vicard, du directeur de la Médiathèque et des Archives municipales, Gilles Albaret, et de nombreux amis ou membres de l'association organisatrice.



# SCoT Est Cantal

## SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

### Réunion publique du SCOT du 6 mars 2019

20h00 Salle polyvalente 15300 MURAT

Compte-rendu et relevé des interventions

- En amont de cette réunion la communication et l'information du public ont été faites de la façon suivante :

#### Parutions dans la presse régionale :

- La Montagne du lundi 4 mars 2019 (page 13)
- L'Union du Cantal du 27 février 2019 (page 11)
- La Dépêche d'Auvergne du 22 février 2019 (page 12) et du 1<sup>er</sup> mars 2019 (page 16)

Information dans la Gazette du SYTEC n°2 Février 2019, spécial SCOT EST Cantal, distribuée dans les foyers postaux du territoire en deuxième quinzaine de mois de février 2019 (page 19)

#### Publication sur les réseaux sociaux et supports de communication des collectivités

- Publications du communiqué et de l'affiche sur le site web [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr) à partir du 22 février 2019 et sur la page de Facebook du SYTEC à partir du 19 février 2019 <https://fr-fr.facebook.com/events>
- Ces publications ont été relayées par Hautes Terres Communauté, le 25 février et le 4 mars 2019 sur leur page Facebook <https://fr-fr.facebook.com/pg/hautes terres communaute/posts/> et sur leur site web <https://www.hautes terres.fr/schema-de-coherence-territoriale-est-cantal/>
- Ces publications ont été relayées sur la page Facebook de SAINT-FLOUR Communauté, le 24 février 2019 <https://www.facebook.com/events/1229689727205708/>
- Ces publications ont été relayées sur la page Facebook de la commune de MURAT le 27 février 2019 <https://www.facebook.com/notes/ville-de-murat/r%C3%A9union-publique-du-sytec/2214295445297562/> et <https://www.facebook.com/villedemurat/photos/a.654000794660376/2214295161964257/?type=3&theater>

#### Information des collectivités et du public du territoire

- Transmission du communiqué et de l'affiche aux services communication des collectivités du territoire le 20 février 2019 par mail du service communication du SYTEC
- Transmission par mail du 25 février 2018 du communiqué et de l'affiche pour diffusion sur leurs supports d'information aux 88 communes, communautés de communes de Hautes Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté, et maisons des services du territoire
- Pose d'affiches sur les pupitres de concertation situés à CHAUDES-AIGUES, MARCENAT, MASSIAC, MURAT, PIERREFORT et SAINT-FLOUR (Village d'entreprises du ROZIER COREN du SYTEC et de SAINT-FLOUR Communauté)
- Pose d'une quinzaine d'affiches dans les commerces du centre-ville de MURAT le 26 février 2019
- Affichage sur le panneau d'information du SYTEC à SAINT-FLOUR

**SCoT Est Cantal**  
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

**CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DU TERRITOIRE**

démographie urbanisme agriculture biodiversité paysages tourisme  
économie locale énergie patrimoine mobilité services et équipements

**MERCREDI 6 MARS 2019**

**20H00**

**RÉUNION PUBLIQUE**

**MURAT**  
MAIRIE DE MURAT  
SALLE POLYVALENTE

Renseignements : 04 71 60 72 64 Plus d'informations [www.sytec15.fr/Strategie territoriale /SCoT Est Cantal](http://www.sytec15.fr/Strategie territoriale /SCoT Est Cantal)



- **Une quarantaine de personnes ont assisté à cette réunion, dont une vingtaine d'élus**

Une synthèse du diagnostic territorial et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été présentée par Marie-Françoise MENDEZ et Jérémy PEREZ du bureau d'études PROSCOT.



- **Accueil par Gilles CHABRIER, maire de MURAT et introduction de Ghyslaine PRADEL, vice-président du SYTEC et présidente de Hautes Terres communauté**

Mme PRADEL excuse M. JARLIER, président du SYTEC et remercie les participants venus des deux communautés de communes.

Mme PRADEL indique que l'objectif de cette réunion est d'informer et d'échanger sur le projet de SCOT, qui est un document de planification pour notre territoire. Après avoir identifié ses forces et ses faiblesses et intégré les grands enjeux actuels - la démographie, l'emploi, la santé, se déplacer, la préservation de la biodiversité, la transition énergétique - il s'agit de définir l'avenir que nous envisageons.

Mme PRADEL précise que le projet de SCOT est élaboré depuis deux ans avec les acteurs et élus locaux.

**Martine GUIBERT** vice-présidente du Conseil Régional en charge des transports, adjointe au maire de Saint-Flour, vice-présidente de Saint-Flour Communauté et élue déléguée au SYTEC, est également présente.

- **Réactions et échanges avec la salle**

**Démographie /  
attractivité  
territoriale**

**Observation 1 :** Le projet prévoit une croissance démographique de 1000 habitants. Si l'on prend en compte le déclin démographique, qu'est-ce que cela représente en termes de population accueillie ? Comment attirer une population de jeunes diplômés, dans un contexte de fragilisation des emplois dans le tourisme, par les évolutions climatiques (quid de l'enneigement au Lioran ?)

**Observation 2 :** Dans l'approche démographique, pourquoi ne pas prévoir un plan A : 1000 habitants et un plan B : 10 000 habitants, dans la perspective de l'accueil de réfugiés climatiques

**Martine GUIBERT** fait un lien avec le projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) en cours d'élaboration par la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES, qui prévoit de maintenir une armature territoriale par les services (écoles...), même si les autorités de tutelle ne sont pas toujours les collectivités, et de dynamiser l'activité économique et l'attractivité. Effectivement 80% des emplois cadres sont dans l'ex région RHONE-ALPES et malgré la qualité de vie des territoires ruraux, les métropoles continuent à se développer.

Quant à l'accueil, le territoire s'implique déjà celui des règles économiques. **E2D** précise que le SCOT prévoit des zones d'activités et des espaces de travail, notamment dans les pôles urbains du territoire.

### Bassins d'emplois et déplacements

**Observation 3** : Quelles sont les zones urbaines du territoire ? On peut comparer la situation de TOUR et de PARIS qui sont à une heure de transport en TGV, ce qui permet à des actifs de s'installer à TOUR. Le territoire de l'Est Cantal manque d'une ligne de transport ferroviaire à vitesse normale (75 km/h à ce jour) qui permettrait des mobilités domicile-travail avec les bassins d'emplois d'ISSOIRE et de CLERMONT FERRAND, qui sont une opportunité pour le territoire.

**Ghyslaine PRADEL** répond que cette situation pose les questions : Quelle vision de la ruralité depuis Paris ? Quelles moyens et solidarité pour les zones hyper-rurales ? Quelles politiques publiques pour les accompagner ?

**Observation 4** : Un rapport de force est nécessaire pour le maintien et l'entretien des infrastructures entre la Région et la SNCF.

**Martine GUIBERT** répond qu'aujourd'hui les lignes circulent même si le réseau est dégradé. Il s'agit d'un atout à préserver et à mettre en valeur, car sinon tout le trafic sera reporté sur la route. La vision depuis Lyon, offre une dynamique et des besoins très contrastés d'une partie de la région à l'autre. Réseau Ferré de France n'as pas les moyens d'investir dans tout le réseau. Les gares du territoire, notamment celle du Lioran, constituent des opportunités pour le développement de nouveaux modes de loisirs/travail. Il conviendrait de conforter et développer des espaces de coworking pour les touristes à proximité de la gare du Lioran avec une bonne desserte numérique.

### Transition énergétique et changement climatique

**Observation 5** : Le projet présente une version minimaliste du changement climatique et des capacités de résilience du territoire, notamment dans les domaines de la forêt, du sol, de l'agriculture et de l'eau

**Ghyslaine PRADEL** répond que les évolutions climatiques auront des effets sur la biodiversité et les productions agricoles

### Agriculture valorisation des productions

**Observation 6** : L'agriculture apporte une lueur d'espoir avec plusieurs exemples de jeunes entrepreneurs qui ont lancé des productions de qualité (fabrication fromagère, affinage, ...), avec des emplois directs et indirects et des débouchés vers les bassins de consommateurs à Paris ou en région. Ces initiatives sont sources de valeur ajoutée et de fiscalité pour le territoire.

**Observation 7** : N'est-ce pas une niche ? Attention à la concurrence entre producteurs.

**Ghyslaine PRADEL** rappelle qu'une exploitation de 100 vaches laitières en AOP Saint-Nectaire génère 8 emplois directs ou indirects et qu'une exploitation de 100 vaches allaitantes ne génère que 2 emplois. Afin de développer les débouchés, le territoire doit s'impliquer dans le développement de plateformes de commercialisation des produits.

## Opposabilité du SCOT pour les projets

**Observation 7 :** Le SCOT va-t-il apporter des contraintes aux projets communaux ?  
E2D précise que le SCOT n'est pas opposable aux projets et aux autorisations de droit des sols, mais aux documents d'urbanisme dans un niveau de compatibilité ainsi qu'à certaines opérations d'aménagement (ZAC de plus de 5000 m<sup>2</sup> de plancher, autorisations commerciales supérieures à 1000 m<sup>2</sup>). De plus le projet construit se veut fédérateur et ne souhaite pas apporter de contraintes aux collectivités.

## Point sur la Gazette du SYTEC

Le n°2 de la Gazette du SYTEC, spécial SCOT EST Cantal, a été distribuée aux participants, qui ont été invités à consulter les documents d'étude en ligne sur le site web [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr) ou à leur disposition sur les pupitres de concertation et à faire part de leurs observations ou remarques sur les sept registres de concertation répartis sur tout le territoire.

## Conclusion et prochaine réunion de concertation

Après avoir remercié les participants, Ghyslaine PRADEL et Gilles CHABRIER les invitent à participer à la prochaine réunion de concertation qui aura lieu avant l'été 2019, dans le territoire de SAINT-FLOUR Communauté et présentera la suite du projet de SCOT, le Document d'Orientation et d'Objectifs.

## Communication après la réunion publique

- Article dans l'Union du Cantal du 20 mars 2019 (page 16)
- Article dans le magazine de MURAT n° 92 du mois d'Avril 2019, en page 10 dans « La page de Hautes-Terres Communauté »
- Article sur le site web [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr)

## Revue de presse (extrait)



**SAINT-GEORGES**  
**Samedi 9 mars**  
A partir de 19h30 - salle polyvalente  
**SOIRÉE GRENOUILLES**  
« Soirée de la Planète » 16 € / personne  
« Cuisées de grenouilles » 10 € / -12ans  
« Accompagnement »  
« Fromage » Réservations avant le 3/03  
« Dessert - Café » 06.11.52.44.67  
Organisation : Association  
Coeur de Villages des Hauts de l'Ander

**Repas de classes**  
Les personnes nées en 1944-1945-1946 et qui désirent assister au repas qui aura lieu le mercredi 3 avril au restaurant Mallet à Lavastrie, pourront se faire inscrire au 04.71.60.34.20 ou 06.31.41.94.55.

**SCOT Est Cantal**  
**Réunion publique d'information**

Depuis 2017, le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal élabore le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal pour Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Ce sont 88 communes et 35.541 habitants qui sont concernés pour construire ensemble l'avenir du territoire. Ce document de planification est particulièrement important pour organiser l'occupation des espaces urbains, naturels, agricoles et forestiers, et encadrer les documents d'urbanisme locaux. Cette démarche repose sur une large concertation avec les élus communaux, intercommunaux, leurs partenaires institutionnels (Etat, Département, Région, chambres consulaires), les acteurs socio-économiques, associatifs et les habitants. En effet, les orientations du SCOT seront ensuite déclinées dans les documents d'urbanisme locaux. Les habitants sont invités à participer à la prochaine réunion d'information qui aura lieu le **mercredi 6 mars, à 20h, à la salle polyvalente de la mairie de Murat**. Le bureau d'études chargé de l'élaboration du SCOT Est Cantal, présentera le contenu et les objectifs du SCOT Est Cantal, les points clés du diagnostic territorial et les enjeux, la stratégie territoriale traduite dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette réunion d'information s'adresse à tous les habitants des communes de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté. Renseignements au 04 71 60 72 64 ou [scot@sytec15.fr](mailto:scot@sytec15.fr)

**Voyages de Générations Mouvement**  
« Générations Mouvement - Les Aînés Ruraux du Cantal » propose un voyage de 6 jours en Cantabrie (côte atlantique espagnole), du 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre. Inscriptions jusqu'au 28 février. Les adhérents intéressés peuvent contacter le responsable de leur club ou la Fédération au 04 71 63 46 94.

**Valuéjols**  
**Comité FNACA.** - Le comité FNACA de la Haute Planèze organise un voyage dans le Bordelais du 27 au 30 mai 2019. Pour tous renseignements, téléphoner au 04.71.73.22.03 ou au 04.71.60.01.75.



## SCOT EST-CANTAL

## Le Padd présenté aux habitants

La deuxième réunion publique du schéma de cohérence territoriale Est-Cantal s'est tenue mercredi 6 mars à Murat. Cette réunion s'adressait à tous (habitants, professionnels, associations, élus municipaux et intercommunaux de Saint-Flour communauté et Hautes Terres communauté...).

Une quarantaine de personnes sont venues découvrir le diagnostic et les enjeux territoriaux, traduits dans le Projet d'aménagement et de développement durables (Padd), élaboré par les élus du territoire, présenté et débattu en comité syndical du Sytec fin 2018.

Ghyslaine Pradel, vice-présidente du Sytec et présidente de Hautes Terres communauté, accompagnée de Gilles Chabrier, maire de Murat, ont accueilli les participants : "Le Scot est un document de planification pour notre territoire : après avoir identifié ses forces et ses faiblesses et intégré les grands enjeux actuels - la démographie, l'emploi, la santé, se déplacer, la préservation de la



La réunion a rassemblé élus et habitants.

biodiversité, la transition énergétique - il s'agit de définir l'avenir que nous envisageons." Le diagnostic et le projet stratégique ont été présentés par le cabinet Proscot. "Construire l'avenir ensemble" est le fil conducteur du Padd du Scot Est-Cantal avec une ambition commune : renforcer l'attractivité et augmenter la population en aménageant et en développant durablement le territoire.

Cette présentation a été suivie d'échanges avec le public concernant les transports, la question du ferroviaire, l'emploi et les impacts du changement climatique pour le territoire. Avant de clôturer la réunion, le calendrier a été présenté avec l'objectif de finaliser le Scot avant fin 2019.

Tous les diagnostics et le Padd sur le site internet [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr)

## PAULHAC

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

En vue de l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au dimanche 31 mars.

Ce jour étant un dimanche, une permanence sera assurée en mairie de Paulhac le samedi 30 mars de 10 heures à 12 heures pour permettre aux électeurs de s'inscrire. Ils peuvent par ailleurs déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr), jusqu'au dimanche 31 mars inclus.

## PIERREFORT

## Les travaux s'achèvent à la Fontfrède





## Réunion publique du SCOT du 7 juin 2019

18h00 Mairie de Neuvéglise-sur-Truyère

Compte-rendu et relevé des interventions

- En amont de cette réunion la communication et l'information du public ont été faites de la façon suivante :

### Parutions dans la presse régionale :

- La Montagne du samedi 1<sup>er</sup> juin 2019 (page 18)
- La Dépêche d'Auvergne du vendredi 31 mai 2019 (page 13)
- Le Réveil Cantalien du vendredi 31 mai 2019 (page 10)

### Publication sur les réseaux sociaux et supports de communication des collectivités

- Publication sur le site web [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr) à partir du 27 mai 2019  
<https://www.sytec15.fr/event/scot-est-cantal-derniere-reunion-publique-vendredi-7-juin-2019/> et sur la page de Facebook du SYTEC à partir du 28 mai 2019  
<https://www.facebook.com/events/635210096890596/>
- Cette publication a été relayée sur les pages Facebook de Hautes Terres Communauté <https://fr-fr.facebook.com/hautes terres communaute/>, le 6 juin 2019 et de SAINT-FLOUR Communauté le 6 juin 2019 <https://fr-fr.facebook.com/saintflourco/>
- Cette publication a été relayée sur les pages Facebook de la commune de NEUVEGLISE SUR TRUYERE le 6 juin 2019 et de Céline CHARRIAUD, maire de NEUVEGLISE le 6 juin 2019

### Information des collectivités et du public du territoire

- Transmission par mail du 28 mai 2019 du communiqué et de l'affiche pour diffusion sur leurs supports d'information aux 88 communes, communautés de communes de Hautes Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté et maisons des services du territoire
- Pose d'affiches sur les pupitres de concertation du SCOT situés à CHAUDES-AIGUES, MARCENAT, MASSIAC, MURAT, PIERREFORT et SAINT-FLOUR (Village d'entreprises du ROZIER COREN du SYTEC et de SAINT-FLOUR Communauté)
- Pose d'affiches sur les panneaux d'information de la commune de NEUVEGLISE SUR TRUYERE
- Affichage sur le panneau d'information du SYTEC à SAINT-FLOUR





- **Une quinzaine de personnes ont assisté à cette réunion, dont une majorité d'élus**

Marie-Françoise MENDEZ, du bureau d'études PROSCOT, a rappelé ce qu'est le Schéma de Cohérence Territoriale, et présenté les enjeux territoriaux issus du diagnostic et de la stratégie définie par le Projet Territorial de Développement Durable ainsi que par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT.



- **Accueil par Madame Céline Charriaud, maire de Neuvéglise qui ouvre la réunion**

Mme CHARRIAUD excuse M. JARLIER, président du SYTEC qui rejoint la réunion à 19h et remercie les participants.

Mme CHARRIAUD indique que l'objectif de cette réunion est d'informer et d'échanger sur le projet de SCOT, et souligne l'importance de ce document de planification territoriale. Elle indique que même si de nombreux sujets importants pour le territoire, tel que la gestion du foncier agricole, n'entrent pas dans le champ d'action du SCOT, ce document valorise le travail réalisé par les élus des deux intercommunalités et qu'il acte une stratégie pour les années à venir.

- **Réactions et échanges avec la salle**

#### **Emplois Attractivité**

##### **Observation 1 : la question des emplois**

L'Est Cantal affiche un taux de chômage faible. Cependant, cela ne doit pas occulter qu'il existe de nombreux emplois non pourvus et des demandeurs d'emplois qui ne se présentent pas sur ces offres.

Madame CHARRIAUD indique que cela n'est pas directement un sujet du SCOT et que ce phénomène est présent sur d'autres territoires.

#### **Agriculture**

##### **Observation 2 : l'installation de jeunes agriculteurs**

Monsieur le Maire de Saint-Urcize s'inquiète du maintien des exploitations agricoles. Dans sa seule commune, 42 exploitations sont encore présentes, mais avec plusieurs exploitants qui ont plus de 60 ans, voire 70 ans : comment peut-on éviter la fusion des terres au sein de très grandes exploitations et permettre à de jeunes agriculteurs de s'installer ?

Pour le foncier agricole, un participant indique que cela lui paraît trop tard, car au regard de la surface actuelle des exploitations, leur reprise par un jeune exploitant constitue un montant financier trop important. Quand le monde paysan disparaît, cela entraîne le déclin des commerces, des services publics, des médecins, des artisans... Cela pose la question du devenir de l'agriculture paysanne.

**Paysage  
/ Environnement****Observation 3 : le maintien de la qualité paysagère et environnementale**

Les habitants présents demandent comment le SCOT entend-il garantir la qualité des paysages et de l'environnement ? Pour l'une des participantes c'est ce cadre de vie de qualité naturelle qui a motivé son désir de s'installer sur le territoire. Elle déplore certains projets qui constituent « des coups de points pour le paysage » et la taille importante des nouveaux bâtiments agricoles qui ne permet pas leur intégration dans le paysage.

Le bureau d'études répond que l'ensemble des prescriptions concourent à la recherche d'une excellente intégration environnementale des projets. La poursuite de l'excellence environnementale et la préservation des paysages est au cœur de la stratégie du projet (notamment PADD).

**Observation 4 : les énergies renouvelables**

Dans le même souci de préserver les paysages, les habitants et les élus présents affirment le risque selon à eux à voir s'implanter des éoliennes.

Monsieur JARLIER répond qu'en effet il s'agit d'un sujet sur lequel le projet de SCOT doit affirmer clairement la volonté du territoire, car de nombreux porteurs de projets de parcs éoliens démarchent les communes. Le PNRA a inscrit dans sa charte « l'incompatibilité » des parcs éoliens ; le SCOT Est Cantal, s'appuie sur les sites à préserver pour éviter ces implantations.

**Services et  
transport****Observation 5 : mobilités**

L'une des participantes déplore la disparition des infrastructures de transport (train et bus) et notamment de la ligne d'autocar entre Aurillac /Pierrefort/ Saint-Flour, par la RD 990, qui, jusqu'à récemment, permettait le déplacement des habitants avec un arrêt au Pont la Vieille. Tout est fait pour les liaisons en voiture individuelle, avec des projets tels que le contournement du bourg d'USSEL.

**Conclusion de la réunion**

Céline CHARRIAUD conclut cette réunion en rappelant l'enjeu d'une stratégie volontariste portée par le SCOT, même si cette stratégie devra être déclinée avec des outils plus opérationnels. Ce SCOT fixe le cap :

- par exemple sur le foncier, les collectivités n'ont pas la main sur tout mais elles se mobilisent autour de la volonté partagée de maintenir une agriculture qui restera le principal vecteur d'activités sur le territoire. La condition est que les élus arrivent à donner l'orientation voulue : c'est ce qu'ils font avec le SCOT.
- de même, avec la mise en œuvre du SCOT, il sera nécessaire d'activer tous les leviers d'actions pour réduire la vacance du logement.

La stratégie du SCOT sera déclinée dans le PLUI et elle s'appuiera sur les autres outils de politiques publiques.

**Point sur la consultation des documents du SCOT**

Marie Aimée LEMARCHAND rappelle que 7 pupitres et registres de concertation sont à la disposition du public, dont l'un à la Maison des Services de Pierrefort et à la Maison des Services de Chaudes -Aigues. Les documents sont également consultables en ligne sur le site [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr).

Des exemplaires de la plaquette du PTDD (juin 2018) et de la Gazette du SYTEC, spécial SCOT de février 2019, ont été distribués aux participants.

L'ensemble du projet de SCOT sera présenté au public lors d'une enquête publique qui se tiendra après l'arrêt du projet par délibération du Comité Syndical du SYTEC.

## Communication après la réunion publique

- Article sur le site web [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr) à partir du 8 juillet 2019
- Communiqué transmis à la presse le 8 juillet 2019 et diffusé dans LA MONTAGNE du 18 juillet 2019 (page 17), dans LA DEPECHE D'Auvergne du 19 juillet 2019 (page 17) et dans L'UNION DU CANTAL du 20 juillet 2019 (page 18)

## Revue de presse (extrait)

10 vendredi 31 mai 2019 *Le Réveil Cantalien*

**Neuvéglise-sur-Truyère**

# Réunion publique du SYTEC - SCOT Est Cantal

Le SCOT Est Cantal organise sa 3<sup>e</sup> réunion publique le vendredi 7 juin, à 18h à la mairie de Neuvéglise. Cette dernière réunion publique s'adresse à tous les habitants des communes de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté.

Le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) élabore le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal pour Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Ainsi, ce sont 88 communes et 35 541 habitants qui sont concernés pour construire ensemble l'avenir du territoire.

Cette démarche, engagée en 2017, repose sur une large concertation avec les élus communaux, intercommunaux, leurs partenaires institutionnels (Etat, Département, Région, chambres consulaires), les acteurs socio-économiques, associatifs et les habitants. Les orientations du SCOT seront ensuite déclinées dans les documents d'urbanisme locaux. Le bureau d'études chargé de l'élaboration du SCOT Est Cantal, en



*Lors d'une précédente réunion*

présence des élus du SYTEC, présentera la stratégie du territoire pour le SCOT Est Cantal ainsi que le projet de Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui constituera la déclinaison

opérationnelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Renseignements au 04 71 60 72 64 ou [scot@sytec15.fr](mailto:scot@sytec15.fr)

DB



# Saint-Flour → Vie locale

## CARNET

### LA MONTAGNE

■ **Agence de Saint-Flour.** 17 bis, place d'Armes, tél. 04.71.60.57.00 ; fax. 04.71.60.57.05 ; E-mail : stflour@centrefrance.com  
Ouverte de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.  
■ **Site Internet.** www.lamontagne.fr.  
■ **Abonnements.** Tél. 0.800.96.00.30 (appel gratuit).

### RÉGIE PUBLICITAIRE

Publicité. Tél. 04.71.63.81.00 ; fax. 04.71.63.81.09  
36, rue du 14-Juillet, 15000 Aurillac.  
Petites annonces. Tél. 0825.818.818\*  
Fax. 04.73.71.30.19  
Avis d'obsèques. tél. 0825.31.10.10\*  
Fax. 04.73.17.31.19  
Annonces légales. Tél. 0826.09.01.02\*  
Fax. 04.73.17.30.59  
Annonces emploi. Tél. 0826.09.00.26\*  
Fax. 04.73.71.30.39.  
(\* 0,15 € TTC/min.  
45, rue du Clos-Four, BP 90124,  
63020 Clermont-Ferrand Cedex 2.

### URGENCES

**CENTRE HOSPITALIER.**  
Tél. 04.71.60.64.64.  
**SAPERS-POMPIERS.** Tél. 18.  
**SAMU.** Tél. 15.  
**GENDARMERIE.** Tél. 04.71.60.11.22.  
**POLICE MUNICIPALE.**  
Tél. 04.71.60.09.97.  
**GAZ.** Tél. 0.810.433.015.  
**ELECTRICITÉ.** Tél. 09.726.750.15.

### GARDES

**MÉDECIN AMUG** Saint-Flour/Magnas : médecin de garde de 20 heures à minuit, tél. 04.71.60.05.05 ou 04.71.23.43.43. De minuit à 8 heures, pour les urgences, appeler le 15.  
**PHARMACIE.** Après 19 h 30, Tél. 06.83.71.58.90.  
**AMBULANCES.** Centris départementales, Tél. 04.71.640.640.

### SERVICES

**OFFICE DE TOURISME.**  
Tél. 04.71.60.22.50

www.pays-saint-flour.fr  
**CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION.** Tél. 04.71.60.34.00.  
**MOUFPASS.** Réservations du service de transport à la demande au 04.71.60.71.72.

### LOISIRS

**MÉDIATHÈQUE.** Ouverte de 10 heures à midi et de 14 heures à 18 heures. Tél. 04.71.60.25.44.  
**CENTRE AQUAÉROBIC.** Ouvert de 11 heures à 19 heures. Tél. 04.71.60.76.86.

### CINÉMAS

**AU DEBUT DE SAINT-FLOUR.**  
Le roi lion (en sortie nationale) : à 18 heures et 21 heures.  
Wednesday : à 18 heures (en VO) et 21 heures.  
Renseignements : 04.71.60.34.30.  
**À L'ARRIERE DE MURAT.**  
Toy story 4 : à 14 h 30.  
La femme de mon frère : à 21 heures.  
Renseignements : 04.71.20.10.33.

**SCOT EST CANTAL ■ Le projet a été présenté à Neuvéglise-sur-Truyère**

## Pour construire l'avenir

Avant d'être finalisé en fin d'année, suite à une enquête publique, le Schéma de cohérence territoriale a été présenté en réunion publique à Neuvéglise-sur-Truyère.

La 3<sup>e</sup> et dernière réunion publique réalisée dans le cadre de la concertation du Schéma de cohérence territoriale est Cantal, s'est tenue en mairie de Neuvéglise devant une quinzaine de personnes. Cette réunion s'adressait à tous, habitants, professionnels, associations, élus municipaux et intercommunaux de Saint-Flour et Hautes Terres.

Céline Charriaud, vice-présidente du Sytec, a souligné l'importance du document de planification territoriale qu'est le SCoT, qui intègre et traduit le travail réalisé et le projet construit par les élus des deux intercommunalités.

Le SCoT porte le projet de développement du territoire à l'horizon 2035, autour de cinq grands objectifs stratégiques : une économie locale, créatrice de valeurs ajoutées qui vise l'excellence environnementale ; un territoire à haute qualité de vie préservant son identité et son caractère rural et valorisant ses ressources naturelles ; un territoire acteur



**REUNI.** Les participants ont été accueillis par Céline Charriaud, vice-présidente du Sytec et maire de Neuvéglise-sur-Truyère, Pierre Jarlet, président du Sytec et plusieurs élus du territoire.

de sa transition énergétique ; des mobilités intelligentes, adaptées à tous les besoins et respectueuses de la santé et de l'environnement et le bien-vivre ensemble sur le territoire.

La synthèse du diagnostic et le projet stratégique ont été présentés par Marie-Françoise Mendez du cabinet Proscot. « Construire l'avenir ensemble » est le fil conducteur du SCoT est Cantal avec une ambition commune : renforcer l'attractivité et augmenter la population, en aménageant et en déve-

loppant durablement le territoire. Leur déclinaison dans le projet de Document d'orientation et d'objectifs (Doo), qui constituera le document opérationnel du futur SCoT, a ensuite été présentée.

Des échanges avec le public concernant les emplois et l'agriculture, la préservation du paysage et de l'environnement, la démographie et les services à la population (offre de transport notamment) ont eu lieu et le calendrier a été décliné avec l'objec-

tif de finaliser le SCoT avant la fin de cette année.

Tous les diagnostics et le Padd sont visibles sur le site internet [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr) [bit.ly/SCOT-ESTCANTAL-DocumentsElaboration](http://bit.ly/SCOT-ESTCANTAL-DocumentsElaboration). Le Sytec précise que l'ensemble du projet de SCoT, après avoir été arrêté par délibération du Comité syndical du Sytec, sera présenté au public lors d'une enquête publique qui se tiendra après la consultation des services et personnes publiques associées. ■

## ENVIRONNEMENT



## Neuvéglise-sur-Truyère

### Est Cantal : le projet de SCoT présenté aux habitants



Céline Charriaud, vice-présidente du SYTEC et maire de Neuvéglise-sur-Truyère, accompagnée de Pierre Jarlier, président du SYTEC, et de plusieurs élus du territoire, ont accueilli les participants.

La 3<sup>ème</sup> et dernière réunion publique, réalisée dans le cadre de la concertation du Schéma de Cohérence Territoriale Est Cantal, s'est tenue récemment à la mairie de Neuvéglise. Cette réunion s'adressait à tous (habitants, professionnels, associations, élus municipaux et intercommunaux de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté...). Une quinzaine de personnes, habitants et élus communaux, ont assisté à cette réunion.

On peut retrouver tous les diagnostics et le PADD sur le site internet [www.sytec15.fr](http://www.sytec15.fr) bit.ly/SCOT-ESTCANTAL- DocumentsElaboration

Le SYTEC rappelle que le public peut consulter les documents d'étude et faire part de ses observations et propositions en les signant, avant l'arrêt du projet prévu au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, dans les registres de concertation situés dans les lieux suivants, aux heures et jours habituels d'ouverture : siège du SYTEC au village d'entreprise du Rozier-Coren à Saint-Flour ; Maison des services de Pierrefort ; Maison des services de Chaudes-Aigues ; siège de Hautes Terres Communauté (Maison des services) à Murat, mairie de Marcenat ; mairie de Massiac.

Le public peut également adresser un courrier à : Monsieur le Président du SYTEC - Village d'Entreprises - 1 rue des Crozes - ZA du Rozier-Coren - 15100 Saint-Flour.

Le SYTEC précise que l'ensemble du projet de SCOT, après avoir été arrêté par délibération du Comité Syndical du SYTEC, sera présenté au public lors d'une enquête publique, qui se tiendra après la consultation des services et personnes publiques associées.

« L'objectif de cette réunion est d'informer et d'échanger sur le projet de SCoT » : Céline Charriaud a souligné l'importance du document de planification territoriale qu'est le SCoT, qui intègre et traduit le travail réalisé et le projet construit par les élus des deux intercommunalités de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté.

### Le projet de développement en 5 objectifs

Le SCoT porte le projet de développement de l'horizon 2035, autour des cinq grands objectifs stratégiques : une économie locale, créatrice de valeurs ajoutées, qui vise l'excellence environnementale ; un territoire à haute qualité de vie préservant son identité et son caractère rural et valorisant ses ressources naturelles ; un territoire acteur de sa transition énergétique ; des mobilités intelligentes, adaptées à tous les besoins et respectueuses de la santé

et de l'environnement ; bien-vivre ensemble sur le territoire.

La synthèse du diagnostic et le projet stratégique ont été présentés par Marie-Françoise Mendez, du cabinet PROSCOT. « Construire l'avenir ensemble » est le fil conducteur du SCoT Est Cantal avec une ambition commune : renforcer l'attractivité et augmenter la population, en aménageant et en développant durablement le territoire. Leur déclinaison dans le projet de Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui constituera le document opérationnel du futur SCoT, a ensuite été présentée. Cette présentation a été suivie d'échanges avec le public concernant les emplois et l'agriculture, la préservation du paysage et de l'environnement, la démographie et les services à la population (offre de transport notamment).

Avant de clôturer la réunion, le calendrier a été décliné avec l'objectif de finaliser le SCoT avant la fin de l'année 2019. Le SYTEC a remercié les participants pour leur mobilisation et la mairie de Neuvéglise pour son accueil.

## Une fête de Lavastrie très réussie

Constitué de bénévoles dynamiques et présidé par William Bonnet, le comité des fêtes de Lavastrie a organisé la fête locale, fête qui a tenu toutes ses promesses. Diverses animations se sont succédées pour le plus grand plaisir des participants. Concours de pétanque, animation musicale avec la Banda Polysons, repas moules-frites, soirée disco, feu d'artifice, marché de pays... ont rythmé la vie du village.

Comme à l'accoutumée, le déballage dans les rues et sur la place a connu un vif succès, tant par le nombre des exposants que par la présence des visiteurs appréciant chiner. Verus en grand nombre le dimanche après-midi, les spectateurs

ont été comblés par la qualité du spectacle équestre de Diego N'Co. Véritable institution dans le secteur, la fête de Lavastrie existe depuis de nombreuses décennies.

Grâce à la forte implication



La Banda Polysons a mis l'ambiance le samedi soir.

des bénévoles du comité, cette nouvelle édition a poursuivi la tradition de belle manière. Durant ces deux jours, le restaurant Mallet a également organisé un week-end festif avec repas et bals qui ont drainé un très large public.

## Village vacances de Lanau : des aménagements conséquents



Cédric Goretz devant la nouvelle salle de réception.

Depuis 2013, Cédric Goretz gère le village de vacances de Lanau à la suite de la signature d'un contrat avec la commune de Neuvéglise et il s'implique intensément dans la valorisation de cette structure. Ouvert aux touristes d'avril à fin octobre, l'ensemble comprend de nombreux gîtes de tailles diverses, soit plus de cent aménagements. Un chalet est aménagé en direction des personnes handicapées.

Ne voulant pas se cantonner aux seuls touristes, Cédric a décidé de diversifier son activité. Il propose

donc également la location du lieu et des bâtiments pour l'organisation d'anniversaires, de cousinades et autres rencontres de groupes. Il tient à souligner que « les manifestations locales, telles que la Rando Quad de La Taillade ou d'autres manifestations sont de plus en plus négligeables pour le remplissage du village de vacances ».

Les familles disposent d'un local aménagé pour préparer les repas, d'un vaste espace où les enfants peuvent évoluer en toute sécurité, de plusieurs installa-

tions remarquables de jeux extérieurs et intérieurs, sans oublier une vue imprenable sur la vallée. Depuis son installation, Cédric Goretz a exécuté de nombreux travaux. Cet hiver, de nouveaux aménagements ont vu le jour. Ainsi, une salle de réception de 100 m<sup>2</sup> est désormais disponible, permettant d'accueillir jusqu'à 90 personnes assises. La cuisine est entièrement équipée avec un électroménager très complet et toute la vaisselle nécessaire, avec une surface suffisante pour le dressage des assiettes. Les installations ludiques en extérieur ont été complétées, tout comme certains agencements.

Les personnes intéressées peuvent ainsi louer la salle de réception, la cuisine et toutes les installations ludiques du village vacances sans les logements pour 150 € le week-end. Les tarifs et autres renseignements pour les groupes qui souhaitent un logement sont disponibles sur le site Internet : [village-vacances-lanau.fr](http://village-vacances-lanau.fr) ou par téléphone : 06 27 10 37 09.

D. B.

## Découvrir la restauration d'œuvres d'art

Jusqu'au 27 juillet, l'office de tourisme de Neuvéglise-sur-Truyère présente l'exposition « Le métier de restaurateur d'œuvres d'art ». Cette exposition a été conçue par Marie-Anne Dorléans, Maître-Artisan



## 5- Gazette du SYTEC

**Gazette du SYTEC n°1 Juin 2016** : quatre pages spécial SCOT

<https://www.sytec15.fr/strategie-territoriale/le-scot-est-cantal/concertation/>

**Gazette du SYTEC n°2 Février 2019** : 20 pages Spécial SCOT EST Cantal « Construisons ensemble l'avenir du territoire »

<https://www.sytec15.fr/strategie-territoriale/le-scot-est-cantal/concertation/>